

BSRS

1989 au CNRS...

VOUS AVEZ DIT :

"Plan de modernisation" ?

Nous apprenons, par la presse, l'existence d'un plan de modernisation du CNRS. Effort de communication oblige, le contenu de la conférence de presse du Directeur Général est envoyé à l'ensemble des agents.

Si dans ce plan on parle souvent de concertation, son élaboration n'a pas été du tout concertée. A moins que le Directeur Général considère que les audits, groupes de réflexion, enquêtes d'opinions soient le nec plus ultra de la concertation. Etre attentifs aux opinions des personnels est une chose, mais se passer délibérément de leurs expressions collectives, les syndicats, ou démocratiques, les instances élues, c'est, malgré les apparences, une pratique antidémocratique parce qu'elle enlève toute capacité réelle de faire valoir un point de vue collectif. C'est du despotisme éclairé. Il y a deux cent ans, l'absolutisme royal a été mis à bas, il reste encore l'absolutisme républicain.

Le Directeur Général fixe au plan de modernisation cinq axes :

- 1/ Décloisonner, concerter et afficher une politique scientifique.
- 2/ Innover pour adapter les modes de gestion.
- 3/ Valoriser et mobiliser les hommes.
- 4/ Assurer la compétitivité des laboratoires.
- 5/ Mieux partager la recherche avec nos partenaires.

Chiche ! Mais toutes les conditions sont-elles réunies ? "...Le CNRS est un organisme de recherche. Il développe l'effort national de recherche dans le cadre de la politique définie par le gouvernement, en s'associant avec des partenaires...". Très bien. Mais quelle politique gouvernementale ? Celle d'aide publique massive à la recherche industrielle, sans objectif clair, ni contrôle. Celle des restructurations d'entreprises pour accroître la rentabilité financière et non pour développer l'emploi productif. Ce n'est pas très mobilisateur et ne permet pas l'affirmation de grand dessein soutenant une véritable politique scientifique, dans lequel les personnels retrouveraient leurs valeurs de travail scientifique, de service public, de désintéressement économique et leur conscience militante.

Valoriser et mobiliser les hommes, cela passe par des mesures concrètes. Le SNTRS-CGT revendique des améliorations du statut, conduisant à des revalorisations des rémunérations et des possibilités de déroulement de carrières. A cela s'ajoutent

des mesures rapides pour reclasser les agents à leur vrai niveau de qualification, ainsi que la validation gratuite des années de contractuels. A cet égard, les mesures prévues par le gouvernement sont totalement insuffisantes, voire dangereuses.

Assurer la compétitivité des laboratoires passe par l'augmentation des moyens attribués à la recherche publique et au CNRS en particulier et non répartir l'enveloppe sur un plus petit nombre de laboratoires. Ce n'est pas sur cette orientation que se place la direction puisque "...la création ou l'association de nouveaux laboratoires deviendront strictement dépendantes des possibilités budgétaires. Les critères d'excellence et d'opportunité thématique pour la création des laboratoires seront dès cette année plus rigoureux". On voit ce que cela donne en Sciences de la Vie et en Sciences Humaines et Sociales.

Est-ce dans cette perspective qu'il faut innover pour adapter les modes de gestion ?

Est-ce faute de moyens, pour un CNRS plus interactif avec ses partenaires, qu'on cherche à mieux partager la recherche avec eux ?

Ce n'est pas en allant dans cette direction que se rétablira la confiance des ITA et des Chercheurs.

Mais nous avons, nous aussi, besoin de rétablir la confiance des ITA et des Chercheurs dans l'action pour faire changer le cours des choses. A nous, avec les personnels, d'intervenir pour transformer le CNRS, l'INSERM et l'INRIA en organismes scientifiques mieux capables de répondre aux besoins sociaux des travailleurs.

Gérard MANDVILLE
Secrétaire Général.

EDITO

SOMMAIRE

PAGES 3, 4	RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
PAGES 5, 6	<u>AGIR POUR NOS REVENDICATIONS...</u> PRIMES 1er semestre 89.
PAGES 7, 8, 9	POLITIQUE DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE (absence de...)
PAGES 10	VALIDATION DES DROITS A PENSION. CALENDRIER DE CHANGEMENT DE GRADE AU CHOIX.
PAGES 11 à 19	<u>DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...</u> EXTRAITS DU RAPPORT ET DECISIONS DU C.S.N. DES 24 et 25 Avril 1989.
PAGES 20 à 25	RAPPORT PRESENTE ET DECISIONS DE LA COMMISSION EXECUTIVE du 23 Juin 1989.
PAGES 26 à 30	CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHERCHEURS- INGENIEURS : rapport liminaire.
PAGES 31 à 39	<u>DANS LES INSTANCES DE LA C.G.T...</u> - Le SNTRS-CGT et le 43ème Congrès confédéral (du 21 au 26 mai 1989) - Intervention du SNTRS-CGT présentée par G. MANDVILLE au 43ème Congrès de la CGT.
PAGE 40	<u>COTISATIONS...</u> Optez pour le P.A.C.



Résultats des élections au Conseil d'Administration du CNRS

COMMUNIQUÉ DU SNTRS-CGT :

Les résultats des élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration du CNRS font apparaître un taux de participation au vote (54,5 %) inférieur de 3,49 % à celui de 1986.

Le nombre de votants diminue de 1036 avec un nombre d'inscrits inférieur de 290 qui montre les effets de la politique de diminution et de gel des postes d'ITA ces dernières années.

La liste d'Union pour le CNRS, présentée par le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FEN et le SNCS-FEN, avec 27,62 % des voix régresse de 4,05 % et de 874 voix. De première force intercatégorielle au CNRS, elle passe au second rang derrière le SGEN-CFDT et perd un siège sur les deux qu'elle avait depuis 1986.

Le SGEN-CFDT avec 34,21 % des voix progresse de 3,53 % et 164 voix (2 élus). Le SNIRS-CGC avec 18,96 % des voix progresse de 6,13 % et 670 voix (1 élu). Le SNPRES-FO avec 10,08 % régresse de 1,04 % et de 256 voix. Une liste CGT conduite par un adhérent du SNTRS-CGT et constituée avec l'USCA-CGT, entretenant la confusion et jetant le trouble, recueille 1204 voix et 9,13 % des suffrages.

Rappelons qu'une liste autonome "qualité de la science", absente de ce scrutin mais présente en 86, avait alors recueilli 1983 voix et 13,91 % des suffrages.

Dans un contexte de mise en cause du CNRS et de refus des revendications des personnels par le Ministère et la Direction, des adhérents du SNTRS-CGT, en désaccord avec les orientations adoptées très largement par le 19ème congrès du SNTRS-CGT, ont pris la grave responsabilité, avec le soutien de l'UGICT, de l'UGFF et de la FERC, de présenter une liste de division et d'affaiblir au CNRS, le courant de lutte de classe.

Ils ont permis ainsi aux forces réformistes, déjà bien implantées au CNRS, de progresser.

En favorisant l'élection du candidat de la CGC au Conseil d'Administration du CNRS à la place du candidat du SNTRS-CGT, alors que l'USCA-CGT avait fait élire un homme de droite en 1987 au lieu du candidat commun SNCS-SNESUP FEN lors de l'élection du Conseil Scientifique du CNRS puis, qu'elle avait donné à la CFDT, la première place et la présidence du Comité d'Action et d'Entr'aide Sociale du CNRS en 1988, c'est l'image de la CGT au CNRS qui risque d'être ternie, rendant plus difficile le renforcement nécessaire au développement de l'action.

Le débat d'idées quelle qu'en soit l'intensité ne peut justifier d'entorses à la démocratie : "le rassemblement, la démocratie sont les conditions de l'efficacité" (appel final du 43ème congrès de la CGT, mai 89).

Le Bureau National du SNTRS-CGT appelle les ITA et les chercheurs à se rassembler pour agir pour les revendications, pour un CNRS vivant et démocratique.

Il invite les personnels à faire du 15 juin une journée de manifestation de leurs exigences et de leurs aspirations auprès du Ministère de la recherche et de la Technologie.

Il appelle les adhérents du SNTRS-CGT à intervenir pour que cessent toutes les opérations de division, d'où qu'elles viennent, en s'appuyant sur le débat et la pratique démocratique.

Il les invite à s'adresser largement à leurs collègues ITA, chercheurs, boursiers, hors-statuts pour qu'ils les rejoignent dans un SNTRS-CGT plus fort, indépendant et démocratique.

Orsay, le 7 juin 1989

CIRCONSCRIPTIONS	INSCRITS	VOTANTS	%	BLANCSNULS	%	EXPRIMES	SNTRS-CGT SNCS-FEN SNPCEN-FEN	%	USCA/PAGE COUSY	%	CFDT	%	CGC	%	FO	%
1° PARIS A	2818	1558	55,29%	31	1,99%	1527	419	27,44%	83	5,44%	602	39,42%	303	19,84%	120	7,86%
2° PARIS B	2956	1583	53,55%	23	1,45%	1560	445	28,53%	95	6,09%	523	33,53%	324	20,77%	173	11,09%
3° VAL DE MARNE	876	457	52,17%	13	2,84%	444	102	22,97%	53	11,94%	140	31,53%	96	21,62%	53	11,94%
4° ORSAY/GIF	2943	1452	49,34%	43	2,96%	1409	360	25,55%	143	10,15%	579	41,09%	204	14,48%	123	8,73%
5° BELLEVUE	1616	828	51,24%	28	3,38%	800	196	24,50%	65	8,13%	284	35,50%	176	22,00%	79	9,88%
6° NANCY	645	387	60,00%	12	3,10%	375	83	22,13%	22	5,87%	114	30,40%	88	23,47%	68	18,13%
7° LYON	1285	799	62,18%	19	2,38%	780	196	25,13%	71	9,10%	247	31,67%	168	21,54%	98	12,56%
8° ORLEANS	484	253	52,27%	9	3,56%	244	54	22,13%	23	9,43%	97	39,75%	46	18,85%	24	9,84%
9° NOE	736	419	56,93%	6	1,43%	413	156	37,77%	28	6,78%	101	24,46%	85	20,58%	43	10,41%
10° STRASBOURG	1217	688	56,53%	26	3,78%	662	217	32,78%	48	7,25%	207	31,27%	146	22,05%	44	6,65%
11° GRENOBLE	1097	612	55,79%	18	2,94%	594	155	26,09%	27	4,55%	292	49,16%	81	13,64%	39	6,57%
12° MARSEILLE	2008	1114	55,48%	31	2,78%	1083	299	27,61%	126	11,63%	337	31,12%	221	20,41%	100	9,23%
13° MONTPELLIER	956	586	61,30%	18	3,07%	568	125	22,01%	134	23,59%	153	26,94%	94	16,55%	62	10,92%
14° TOULOUSE	1095	676	61,74%	25	3,70%	651	177	27,19%	70	10,75%	215	33,03%	100	15,36%	89	13,67%
15° BORDEAUX	922	563	61,06%	16	2,84%	547	166	30,35%	57	10,42%	185	33,82%	84	15,36%	55	10,05%
16° SVCES CENTRX	930	439	47,20%	23	5,24%	416	72	17,31%	49	11,78%	103	24,76%	139	33,41%	53	12,74%
17° RENNES	354	223	62,99%	6	2,69%	217	64	29,49%	10	4,61%	70	32,26%	51	23,50%	22	10,14%
IN2P3 + INSU	1954	924	47,29%	31	3,35%	893	355	39,75%	100	11,20%	261	29,23%	93	10,41%	84	9,41%
TOTAL	24892	13561	54,48%	378	2,79%	13183	3641	27,62%	1204	9,13%	4510	34,21%	2499	18,96%	1329	10,08%

REPARTITION DES 4 SIEGES A POURVOIR

QUOTIENT ELECTORAL : 3295,750

UNION : 1 Marc OLLIVIER
 PAGE : 0
 CFDT : 2 Pierre GIRARD, Bruno AUBUSSON DE C RLEY
 CGC : 1 Marie BOSCAL DE REALS
 FO : 0

(Les résultats du CA 86, CAES 88, pour comparatif ont été publiés dans SNTRS-INFO N°14 du 8/6/89.)



Agir pour nos revendications...

Primes ...

SNTRS-CGT

1er semestre 1989 Les Ingénieurs d'Etude touchent enfin la prime qui leur est due.

Nous avons obtenu que la Direction s'engage à porter la prime des IE, ex 1B-1Bbis ou recrutés depuis 84, à 16% de l'indice de référence (380) soit 8 345 F (arrondis).

Les agents doivent percevoir la partie supplémentaire sous forme d'un complément de prime. Les Administrateurs Délégués ayant reçu des instructions pour le verser automatiquement.

Avec la titularisation le nouveau régime indemnitaire, en 85, ouvrait pour les IE un crédit prime de 16%. La Direction du CNRS, s'abritant derrière la parité des primes entre administratifs et techniciens, reconduisait simplement la prime des 3A et des 1B et 1Bbis dans le corps des IE, et se constituait un crédit dont elle pouvait disposer.

Son intention réelle, on l'a vu par la suite, était d'instituer un régime de surprimes discriminatoire entre les laboratoires et les ITA.

Un échec de la politique d'individualisation des salaires

Nos interventions devant cette injustice, la prise de conscience des ex. 1B-1Bbis, leur mobilisation, a contraint la Direction à verser la prime semestrielle à 16%, asséchant ainsi le crédit dont disposait la Direction pour moduler les salaires selon des critères subjectifs.

C'est un succès très important au moment où c'est une politique contraire que développent patronat et gouvernement.

Mais la direction ne s'est engagée que pour 1989.

(dans une lettre aux IE, elle ne parle que du 1er semestre 89)

Poursuivons l'action :

- Pour que l'engagement de la direction se pérennise, au 2ème semestre 89 et au-delà, comme cela s'est passé pour la parité de la prime des Administratifs avec celle des Techniciens.
- Pour que le complément de prime soit définitivement intégré dans la prime semestrielle.
- Pour obtenir qu'il n'y ait plus qu'un seul taux de prime pour les IE, celui des IE ex. 3A : soit 16% de l'indice de référence 449 (9 952,32 au 1er semestre 89).

Veillons à ce que le complément de prime soit bien versé à tous les Ingénieurs d'Etudes cette année.

BAREME PPRS

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE (1er SEMESTRE 1989)

29-Mar-89

TITULAIRES						CONTRACTUELS					
GRADE	PRIME MOYENNE:1/3 (3/3)	MODULABLE: (1/3)	MONTANT : EXCEPTIONNEL:	PRIME MAXIMUM	PRIME EXCEPTION.	CATEGORIE	PRIME MOYENNE:1/3 BRUTE(3/3)	MODULABLE: BRUT(1/3)	MONTANT : EXCEPT. BRUT	PRIME MAXIMUM	PRIME EXCEPTION.
IRO	16161.52	5387.17	29292.76	30302.85	45454.28	0A	17702.80	5900.93	32086.33	33192.75	49789.13
IR1	13959.68	4653.23	25301.92	26174.40	39261.60	1A	15302.80	5100.93	27736.33	28692.75	43039.13
IR2	10590.88	3530.29	19195.97	19857.90	29786.85	2A(ech 7 a 9)	11625.68	3875.23	21071.55	21798.15	32697.23
						2A(ech 1 a 6)	11625.68	3875.23	14532.10	17438.52	26157.78
IE1	{1} 7301.84	2433.95	11474.32	12517.44	18776.16						
IE (ex 3A)	9952.32	3317.44	12440.40	14928.48	22392.72	3A	10899.12	3633.04	13623.90	16348.68	24523.02
IE2 (ex 1B-1Bbis)	{2} 7171.45	2390.48	11604.71	12517.44	18776.16	1B	7860.54	2620.18	7860.54	10480.72	15721.08
						1Bbis	7299.12	2433.04	7299.12	9732.16	14598.24
AI	6258.72	2086.24	6258.72	8344.96	12517.44						
T1	5730.30	1910.10	5730.30	7640.40	11460.60	2B	6275.22	2091.74	6275.22	8366.96	12550.44
T2	5119.26	1706.42	5119.26	6825.68	10238.52						
T3	5119.26	1706.42	5119.26	6825.68	10238.52	3B	5647.74	1882.58	5647.74	7530.32	11295.48
AJT1	4359.66	1453.22	4359.66	5812.88	8719.32						
AJT2	4359.66	1453.22	4359.66	5812.88	8719.32	4B	4739.46	1579.82	4739.46	6319.28	9478.92
						5B	4574.34	1524.78	4574.34	6099.12	9148
AGT1	4260.54	1420.18	4260.54	5680.72	8521.08						
AGT2	4260.54	1420.18	4260.54	5680.72	8521.08	6B	4128.48	1376.16	2064.24	4128.48	6192.72
						7B	4029.36	1343.12	2014.68	4029.36	6044.04

Commentaire
SNTRS-CGT:

PRIME à 16 % pour les IE, non ex 3A = 8344,97 F

(1) Le complément pour les IE1 (non ex 3A) devrait être égal à :
8344,97 - 7301,84 = 1043,13

(2) Le complément pour les IE2 (non ex 3A) devrait être égal à :
8344,97 - 7171,45 = 1173,52 F

BAREME HS ET IF

INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
(1er SEMESTRE 1989)

29-Mar-89

TITULAIRES			CONTRACTUELS		
GRADES	PRIME MINIMALE (2/3)	PRIME MAXIMALE	CATEGORIES	PRIME MINIMALE (2/3)	PRIME MAXIMALE
INDEMNITE FORFAITAIRE					
CAR1	3660.00	5490.00			
CAR2	3660.00	5490.00	0D	3660.00	5490.00
AAR PRINC.	3660.00	5490.00			
AAR1	3660.00	5490.00			
AAR2	3660.00	5490.00	1D	3660.00	5490.00
SAR1	3660.00	5490.00	2D	3660.00	5490.00
SAR2	3660.00	5490.00	(indice >= 350:		
SAR3	3660.00	5490.00	3D	2928.00	4392.00
(indice >= 344:			(indice >= 344:		
HEURES SUPPLEMENTAIRES					
			2D	3660.00	5490.00
			(indice < 350):		
SAR3	3660.00	5490.00	3D	2928.00	4392.00
(indice < 344):			(indice < 344):		
AJA1	2906.44	4359.66			
AJA2	2906.44	4359.66	4D	2861.33	4292.00
			5D	2861.33	4292.00
AGA1	2840.36	4260.54			
AGA2	2840.36	4260.54	6DBis	2752.32	4128.48
AGB1	2840.36	4260.54			
AGB2	2840.36	4260.54	6D	2752.32	4128.48



BAREME HS ET IF

Politique de l'emploi scientifique

(absence de...)

FORMATION A LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE

L'organisation du travail de recherche a profondément évolué. L'activité de recherche forme un tout. La séparation entre l'élaboration des concepts réservée aux chercheurs et la méthodologie expérimentale aux ITA n'est plus opérante. Les rapports dialectiques entre les deux aspects sont les moteurs des évolutions les plus productives des avances scientifiques de la dernière période, mais ils sont remis et remis en cause par l'absence de postes ITA et la forte augmentation des personnels sous contrat.

Dans ce cadre, il convient d'analyser de façon différente la présence de travailleurs temporaires type TUC ou type contractuel sur programmes prédéterminés de celle des jeunes chercheurs en formation à la recherche et par la recherche. Les différencier n'est pas toujours évident à partir des fonctions exercées car celles-ci peuvent être identiques du fait du manque de personnels et du manque de moyens, il est pourtant important de démêler cette confusion et d'analyser les situations de façon différente, en relation avec leurs objectifs, car elles n'appellent pas les mêmes réponses. Ce qui nous intéresse ici, c'est comment le CNRS met en oeuvre une formation à la recherche et par la recherche.

** Qui est accueilli dans les laboratoires ?

Il y a d'énormes disparités selon les régions et même les laboratoires. Le choix se fait non dans le cadre d'une politique concertée de développement mais par filière, selon des tissus de relations. Une enquête faite en 87 dans le SPI indique une augmentation du nombre des thésards de 25 % par rapport à 81. Cela n'est pas le cas dans tous les secteurs.

La difficulté majeure, c'est la concurrence du privé, tant au niveau des salaires de recrutement que des perspectives de carrière nettement plus favorables que dans les organismes nationaux de recherche. De ce fait, on peut dire qu'en moyenne, il y a pénurie. Les interventions du Ministre sur cette question (augmentation du montant des bourses, facilités pour l'accord d'une troisième année,...), si elles vont améliorer la situation, ne peuvent faire l'économie d'une valorisation de la recherche qui n'a rien à voir avec le discours entendu sur l'"apostolat".

Si les thésards français représentent toujours la majorité, l'augmentation des thésards étrangers est sensiblement plus rapide, en particulier en provenance du Maghreb. Cela pose un certain nombre de questions qu'illustre bien le cas des marocains. Il ne s'agit pas d'une politique concertée entre deux pays mais de choix individuels qui conduisent des jeunes, pas toujours à niveau, vers nos laboratoires. Plutôt que de couper ce type de relation avec la France, le Maroc accorde des bourses en dessous du minimum vital. Le Maroc n'étant pas en phase de développement, aucun débouché dans le pays n'est possible pour ces jeunes qui, fuyant l'impossibilité d'un avenir national, essayent de "se caser" en France. En la circonstance la formation ne joue pas son rôle de transfert de



connaissance et les mauvaises conditions dans lesquelles elle se passe facilitent le détournement du stage de formation en contrat d'exploitation, ce qui de plus pervertit tout le système d'organisation du travail.

Il faut établir des protocoles qui permettent de préciser de façon concertée les besoins du pays demandeur et offrir une formation en conséquence qui assure un réel transfert des connaissances pour le développement de ces pays dans le respect des qualifications et des identités de chacun.

Les pays qui ont un fort développement économique, comme par exemple le Japon, savent très bien organiser ce transfert à leur profit. Dans ce cas là, la concertation devrait assurer la protection du laboratoire formateur. L'augmentation de jeunes chercheurs en formation va s'accélérer puisque CURIEN annonce l'objectif de 14.000 thésards, ce qui nous alignerait sur les autres pays. Il s'agit d'une politique qui vise à entretenir un vivier dans lequel puisent les EPST, les Universités et les entreprises sans se préoccuper du sort des "laissés pour compte". Les situations sont différentes selon les secteurs. Ainsi, contrairement aux sciences physiques pour l'ingénieur, les sciences de la vie forment des étudiants qu'ils ne peuvent caser. A l'inverse le MPB a plus de capacité d'accueil que d'étudiants en formation. Les situations sont aussi différentes selon les laboratoires.

Il est nécessaire d'avoir une politique de formation avec des objectifs et les moyens nécessaires à la réalisation de ce programme.

**** Où arrivent les thésards ?**

Il est sûr que les secteurs ou les disciplines qui peuvent offrir des bourses financièrement intéressantes draineront plus que les autres. Sont aussi favorisés les laboratoires qui sont directement associés à des formations universitaires.

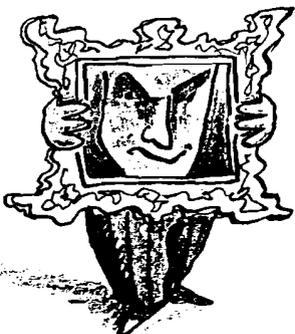
Remarquons que l'absence d'étudiants dans des laboratoires est toujours indicateur de mauvaise santé.

D'autre part, il y a des thèmes où l'on observe une absence de flux en raison d'une absence de financement contractuel ; cela semble conduire à terme à la disparition de la discipline concernée. Ainsi le génie-génétique, les biotechnologie recrutent peu malgré les besoins. Pour cette raison, il est important qu'un organisme comme le CNRS assure le pilotage de certains thèmes selon une politique qui lui soit propre et indépendamment de la politique gouvernementale. Mais nous sommes persuadés aussi de la nécessité de mobiliser rapidement sur certains thèmes d'utilité publique. Il s'agit de s'en donner les moyens. La question étant la souplesse nécessaire de l'organisme pour assurer la formation rapidement et mettre en place les structures d'accueil nécessaires à cet afflux d'intérêt.

**** Comment les jeunes sont-ils accueillis dans les laboratoires ?**

S'il y a d'énormes disparités, la situation n'en demeure pas moins en moyenne catastrophique. L'absence de recrutement ITA n'y est pas pour rien. L'encadrement technique des étudiants a baissé et la charge de travail pour les ITA a sensiblement augmenté. Elle permet le fonctionnement "négrier" de certains laboratoires qui, oubliant leur rôle de formation, voit là le moyen de remédier au manque de personnel. Dans ces conditions, on assiste à une recomposition du travail dans les équipes qui touche autant les ITA que les chercheurs. Certains techniciens expliquent qu'aujourd'hui ils préparent des manips mais ne les réalisent plus, perdant leur savoir-faire. On assiste de la même façon à une perte de la mémoire collective du laboratoire du fait du caractère passager de ceux qui mettent en oeuvre.

Dans ces conditions, les jeunes sont mal formés à la démarche scientifique car ils servent uniquement à remplacer les personnels manquants. Dans cette optique leurs sujets sont choisis non pour enrichir les problématiques du laboratoire, mais pour être immédiatement rentabilisés.



Nous devons formuler des exigences sur la structure d'accueil, tant au niveau intellectuel que matériel et être particulièrement rigoureux sur l'encadrement scientifique de cette formation.

**** Dans quelles conditions vivent les jeunes en formation ?**

Après une légère augmentation du montant des bourses en 81-82, le pouvoir d'achat de celles-ci a stagné, voire diminué. Pour l'instant, l'éventail des rémunérations est énorme : de 800 Frs pour les boursiers marocains, à plus de 9000 Frs pour des bourses CIFRE, en passant par les BDI-CNRS co-financées par l'industrie à 8000 Frs, co-financées par les régions à 7500 Frs. Les bourses MRES, les plus nombreuses, sont elles à environ 7000 Frs.

Ajoutons à cette énumération une nouvelle catégorie : les allocataires d'enseignement. Après avoir supprimé le corps des assistants en 1984 et pour ne pas embaucher le nombre nécessaire d'enseignants, cette catégorie d'étudiants, qui en plus de leur travail de recherche assurent un service d'enseignement égal à 280 heures TP par an, vient d'être créée. Nous ne saurions oublier les secteurs comme le SHS et d'autres où des jeunes, dont les sujets de thèse sont intégrés aux problématiques des laboratoires, ne bénéficient d'aucune aide et pour subvenir trouvent toutes sortes d'expédients.

Les laboratoires se débrouillent au coup par coup, en fonction de leurs moyens et de leur imagination (fausses missions par exemple). L'insuffisance des rémunérations ne permet pas de recruter les meilleurs et donc de préparer l'encadrement de demain. La diversité des rémunérations crée des inégalités entre des jeunes qui remplissent la même fonction dans le laboratoire.

Enfin ces situations ont de graves répercussions sur la protection sociale de ces jeunes, souvent inexistante.

Tout programme de formation doit assurer à chaque individu une rémunération, un statut garantissant leurs droits à l'encadrement, à la publication et une couverture sociale, c'est-à-dire, les moyens de se consacrer pleinement à sa formation.

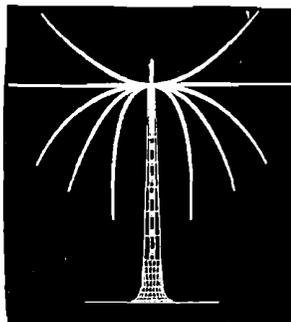
**** Où vont les thésards ?**

La formation par la recherche est un plus dans le cursus universitaire, pas dans celui des grandes écoles.

La situation est diverse selon les disciplines. Il est toujours nécessaire de voir la relation de chacune avec l'aval car la question ne se pose pas dans les mêmes termes d'un secteur à un autre. En MPB, des boursiers CIFRE peuvent être recrutés avant même d'avoir réalisé leur thèse.

L'objectif des 14.000 thésards n'est pas à déconnecter de celui des 80.000 enseignants à trouver dans les 10 ans à venir.

Nous devons refuser l'inflation des jeunes en formation comme substitut à l'emploi stable et poser avec force le problème des objectifs de cette formation par la recherche. Aujourd'hui l'option gouvernementale est la constitution d'un vivier suscité par les besoins et les allocations des industries. Un système qui lie phase de formation et recrutement, et donc antinomique de la notion de vivier, nous paraît devoir être la toile de fond du débat actuel sur le moment auquel devrait se situer ce recrutement. Mais, de toute façon, il ne saurait être question d'un système uniquement piloté par l'industrie car c'est alors l'indépendance de l'organisme qui est remis en cause et sa capacité à promouvoir certains axes de recherche nécessaires à l'évolution des connaissances au service du progrès social.



VALIDATION
DES
DROITS
A
PENSION

ASSEMBLÉE NATIONALE

Groupe Communiste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 30 mai 1989

QUESTION ECRITE

Le Syndicat
s'est adressé
aux présidents
des groupes
parlementaires
du P.S. et
du P.C.
au sujet
de la
validation
des droits
à pension,
pour solliciter
leur intervention.
Nous avons
reçu la réponse
ci-contre.
Nous vous
invitons à
démultiplier
ce type
de sollicitation
en vous
adressant
au député
de votre
circonscription,

Madame Muquette JACQUAINT appelle l'attention de Monsieur le Ministre de la Recherche sur les méthodes de calcul pour la validation des services de non-titulaires.

Cette méthode est inappropriée : les personnels se retrouvent avec des dettes importantes et complètement injustifiées.

Ces règles sont les suivantes : la dette est égale à 6 % du salaire de base correspondant au premier indice de titulaire, par année à valider.

De cette somme sont déduites les cotisations réelles versées à la Sécurité sociale et à l'IRCANTEC.

L'injustice est double :

- la carrière réelle et le parcours indiciaire de l'agent ne sont pas pris en compte,
- les sommes versées en tant que contractuel ne sont pas revalorisées pour compenser les effets de l'inflation.

Les agents doivent de ce fait rembourser des sommes très élevées.

Il y a là une injustice à réparer.

Aussi elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour résoudre cette situation dans le sens réclamé par les personnels concernés.

CALENDRIER
CHANGEMENT DE GRADE AU CHOIX

1988 - 1989

=====

Début JUILLET 89	Lancement de la procédure auprès des Administrations Déléguées
SEPTEMBRE 89	Etablissement des propositions par les laboratoires
5 OCTOBRE 89 au 24 NOVEMBRE 89	Vérification des propositions par les Administrations Déléguées et classement régional intersectoriel
24 NOV. - fin JANV. 90	Préparation des dossiers et des listes pour les CAP par le Service des Carrières
1ERE QUINZ. FEVRIER 90	Avis des Directions Scientifiques Consultation des dossiers par les membres des C.A.P.
MI-FEVRIER - MI-MARS 90	Tenue des Commissions Administratives Paritaires

DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

EXTRAITS DU RAPPORT PRESENTE PAR J.OMNES
AU NOM DU BUREAU NATIONAL
ET DECISIONS DU C.S.N.
DES 24 ET 25 AVRIL 1989.

La situation au niveau général se caractérise par le refus du gouvernement de répondre positivement aux revendications des travailleurs. La réponse du premier Ministre aux travailleurs corses rappelle tout à fait celle d'un autre premier ministre qui disait refuser "de céder aux porteurs de pancartes" (il s'agissait de Barre).

Pour le gouvernement l'heure est encore et toujours à l'austérité (pour les travailleurs).

Cette politique se traduit depuis 1982 par plus de sacrifices pour les personnels de la Fonction Publique. Depuis cette date le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a cessé de baisser tous les ans. De plus, cette période a vu des attaques importantes contre la couverture sociale et des augmentations de cotisations.

Des projets dangereux existent, qui visent à mettre en cause les régimes de retraites. Pour 1989 les augmentations prévues pour les salaires ne conviendront pas la hausse des prix et l'augmentation des cotisations retraites.

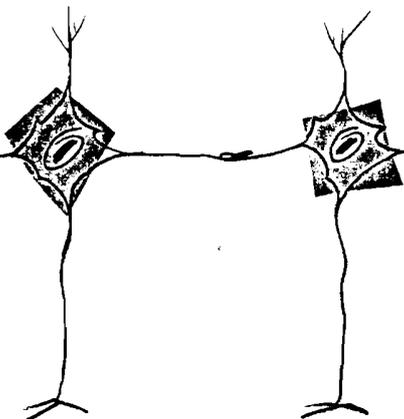
Dans le même temps les suppressions d'emplois se sont poursuivies pour la Fonction Publique.

C'est dans ce contexte que le gouvernement met en place un plan de "renouveau des services publics" et la réforme de l'enseignement public.

La caractéristique de ces deux réformes, qui sont très liées, est que tout en affichant une volonté de s'attaquer à de vrais problèmes, à des dysfonctionnements et à la crise d'efficacité sociale des services publics qui sont le résultat des politiques d'austérité passées et d'une bureaucratie sans cesse croissante, les moyens mis en oeuvre risquent encore d'aggraver la situation dans ces secteurs.

Les propositions qui en découlent ne visent pas à satisfaire les revendications des personnels, mais à une adaptation des services publics à la domination des forces du capital avec la volonté d'aboutir globalement à une réduction importante des crédits et des postes.

Dans l'enseignement, au delà des grandes ambitions affichées, il s'agit d'orienter l'enseignement vers des objectifs de régulation du système sur les besoins en qualification exclusivement définis par le patronat. Celui-ci ayant malgré tout besoin d'un niveau plus élevé des connaissances lié à l'évolution des sciences et des systèmes éducatifs et mieux maîtriser les flux de sorties des différents niveaux.



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

En aucun cas il ne s'agit d'une politique volontariste permettant de dégager des moyens pour s'attaquer aux causes. Il s'agit aussi dans les deux cas, Service Public et Education, de faire supporter une part plus grande aux collectivités territoriales et de casser des garanties sous le couvert de la régionalisation.

Une autre caractéristique de la situation dans la Fonction Publique :

- plutôt que de revaloriser les salaires et les carrières la seule réponse du gouvernement est : les primes ; c'est le cas dans l'enseignement et aussi pour la Corse.

Le risque est grand, si une telle pratique se développe, d'une individualisation systématique des salaires. Ce qui n'est pas acceptable dans des négociations. Nous nous opposerons à ce qu'un tel système soit mis en place au CNRS et à l'INSERM.

Par exemple les indemnités, mises en place dans l'enseignement supérieur, participent à cette politique d'individualisation. Cela va dans le sens d'une remise en cause du statut national et du statut d'enseignant-chercheur (nous pensons indispensable, à ce propos, que tous les enseignants aient la possibilité de faire de la recherche).

Il serait important que la CGT et l'UGFF avancent des propositions qui permettent de rassembler les personnels de la Fonction Publique dans l'action pour les salaires. En tout cas il n'est pas possible d'en rester au seul mot d'ordre 6000 F et 1500F tout de suite. C'est vrai c'est un mot d'ordre facile à exprimer, mais il faut aller au delà. Car il ne répond pas pas à la situation de tous les secteurs.

Il serait plus juste de revendiquer par exemple 75 points pour tous et une remise en ordre complète de la grille.

Pour la préparation du budget 1990, le premier Ministre affiche ses objectifs :

- première priorité : l'éducation nationale.
- la recherche étant donnée aussi comme prioritaire.
- les autres secteurs devront supprimer 1,5% de leurs postes.
- les effectifs globaux de la fonction publique devant rester stables.

Cela se traduit par 12 à 18000 emplois en moins (hors Education Nationale et Recherche).

Seulement un départ sur 2 sera remplacé.

Les crédits de fonctionnement seraient amputés de 2,5%.

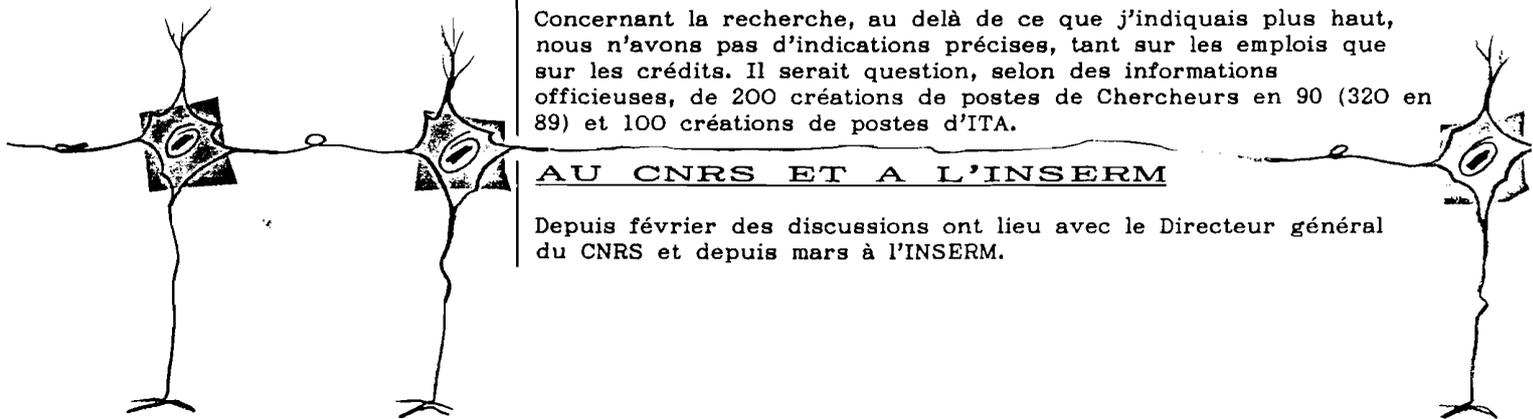
Au delà de ces questions d'emploi et de crédits il y a en germe une réforme en profondeur des services publics.

Aux PTT et dans les arsenaux cela s'accompagne de baisse d'emplois. D'autres secteurs comme la Météo, les douanes, l'Equipement devraient se transformer pour mettre en place de nouveaux mécanismes financiers et trouver de nouvelles sources de financement (ressources commerciales et surtout recours à des emprunts).

Concernant la recherche, au delà de ce que j'indiquais plus haut, nous n'avons pas d'indications précises, tant sur les emplois que sur les crédits. Il serait question, selon des informations officieuses, de 200 créations de postes de Chercheurs en 90 (320 en 89) et 100 créations de postes d'ITA.

AU CNRS ET A L'INSERM

Depuis février des discussions ont lieu avec le Directeur général du CNRS et depuis mars à l'INSERM.



Au CNRS

Tout d'abord il n'y a pas réelle volonté de négocier, la direction ne parle que de toilette et ne manifeste pas l'intention d'aller très loin notamment sur les questions statutaires, essayant de limiter le champ des discussions.

Ses propositions de modifications en témoignent :

Quelques exemples : la règle des trois candidatures, elle ne propose pas de la supprimer mais de l'assouplir ou/et de l'assujettir à une limite d'âge pour l'entrée en CR2. Cela alors que le problème du vieillissement de l'âge d'embauche des chercheurs est lié à la fois à cette règle des trois candidatures et à l'insuffisance des emplois ouverts au recrutement ainsi qu'au statut qui prévoit de n'embaucher qu'après la thèse. N'aborder que la règle des trois candidatures, c'est faire l'impasse sur le vrai problème qui est le niveau de qualification au recrutement et sa rémunération.

Idem pour la suppression des concours pour la catégorie C en application du statut général. Pourquoi pas ? On a revendiqué la suppression des concours "type Fonction Publique", mais il y a des principes à conserver dans cette procédure que la Direction ne précise pas. La publicité ? Qui recrute ? Le patron seul ? Sur quel emploi défini, comment et par qui ? Cela s'accompagne t-il d'une gestion régionale du corps ou pas, comme cela est tenté d'être mis en place dans la Fonction Publique ? Sans compter que dans cette modification les quotas pour les promotions internes sont abolis.

La suppression de la référence des BAP au profit des métiers ou spécialités. Cela paraît anodin. En réalité, c'est le retour au statut de contractuel avec ses incohérences dans les niveaux de classification à niveau de qualification identique. Notre statut est cohérent par corps qui définissent des niveaux de qualification selon les principales branches d'activités professionnelles. Revenir aux métiers, c'est pouvoir classer les différents métiers dans des corps sans assurer l'identité du niveau de qualification quelque soit le métier.

Pour les concours internes, l'introduction d'une phase d'admission et d'admissibilité, de façon à n'auditionner que les quelques candidats reçus à l'admission, procède plus d'une volonté sélective que de justice.

Sur les aspects positifs qui sont peu nombreux, il y a l'abolition de la limite d'âge au concours internes, la notion d'ancienneté dans le corps, substituée à la notion de services effectifs et, pour les AI, la notion d'ancienneté tout court qui ouvre la porte à la reconnaissance des anciennetés de 2B et de 2D. (Si ces modifications franchissent les filtres des Ministères de la Fonction Publique et du Budget).

Pour obliger la Direction à faire un bilan critique du fonctionnement du statut qu'elle refuse de faire, et de discuter de nos revendications, nous avons proposé de discuter des modifications statutaires sur quatre grands thèmes.

Ces 4 thèmes sont les suivants :

1) Le recrutement

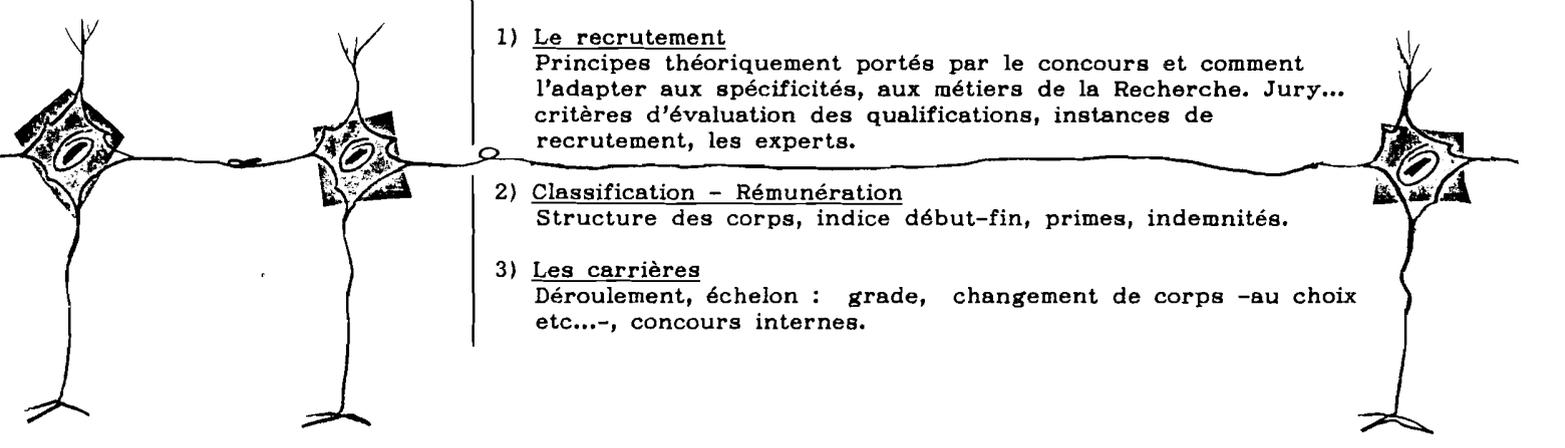
Principes théoriquement portés par le concours et comment l'adapter aux spécificités, aux métiers de la Recherche. Jury... critères d'évaluation des qualifications, instances de recrutement, les experts.

2) Classification - Rémunération

Structure des corps, indice début-fin, primes, indemnités.

3) Les carrières

Déroulement, échelon : grade, changement de corps -au choix etc...-, concours internes.



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

4) Politique des personnels

- Politique d'affichage des emplois, mouvement, mobilité.
- Evaluation quadriennale et reclassement.
- Formation.

La discussion sous cette forme a été acceptée par le Directeur Général..

Une première discussion, portant sur le recrutement, a eu lieu, qui a abordé la question du recrutement des chercheurs.

Deux questions ont été discutées principalement :

* Le niveau du recrutement en CR2. A la proposition d'un recrutement à DEA ou DEA + une expérience, le Directeur Général a indiqué qu'"il rejoint nos positions" qu'"il est prêt à soutenir une solution nouvelle" et "demande à réfléchir". Cela pose, aussi le niveau de recrutement avec DEA---en IR (aujourd'hui IE).

* Le pourcentage de recrutement à CR1. Les syndicats ont fait part de leurs réticences à porter de 20% à 30% ou 40%. Car cela risque d'encourager à reculer l'âge de recrutement. Le Directeur Général pensant, quant à lui, qu'il faut passer à 30% au moins.

La discussion doit se poursuivre sur le recrutement notamment pour les ITA le 26 Avril.

D'autres réunions ont eu lieu avec la DPAS sur :

L'évaluation :

contrairement à ses déclarations d'intention il apparaît nettement une divergence sur le fond de ce que doit être l'évaluation des ITA. La conception de la direction est très utilitaire : il s'agit pour elle, à l'image de ce qui se prépare dans la Fonction Publique, par l'évaluation, de déterminer l'utilité de chaque ITA là où il est. Elle donne un rôle très important aux Directeurs de laboratoires, faisant reposer sur lui l'essentiel de l'évaluation dans le labo. Elle sépare artificiellement l'évaluation dans le cadre du laboratoire, de celle dans la BAP et le métier. Opérant en 2 temps. De plus l'évaluation de la qualification d'un agent n'interviendrait que dans la 2ème phase.

Cette attitude de la direction est aggravée par le fait qu'elle n'est pas favorable à l'adjonction au recueil des F.E.T. d'une définition claire des critères généraux devant servir à juger des niveaux de qualification.

Nous avons rappelé aussi à la direction notre exigence d'un plan de transformation d'emplois permettant de reclasser tous les sous-classés.

Les primes

Pour la première fois depuis 1983 (et à notre demande) nous avons obtenu un état de l'utilisation de la PPRS au CNRS.

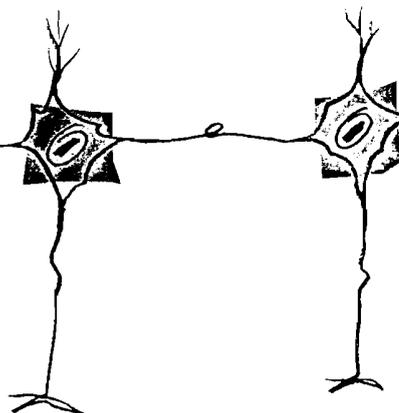
Il apparaît dans cet état qu'en 1988 :

- sur 165 167 266 F de crédit total (y compris le crédit pour les horaires décalés)
- seuls 151 489 204 F sont consacrés à la PPRS (y compris l'alignement des personnels administratifs et des petites catégories).

Le reste sert :

au maintien des primes spéciales Ingénieurs, aux suppléments de primes d'informaticiens, de chauffeurs et d'animaliers, aux primes fonctionnelles, au paiement des horaires décalés et aux surprimes. En tout : 9 704 682 dont 6 579 314 pour les surprimes.

Il était possible dès 1988 d'accorder la prime à 16% pour les ex 1B et 1Bbis et d'améliorer les primes des corps de T et A. La direction persiste dans son refus. N'acceptant que d'attribuer un



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

complément de prime pour les 2 semestres 89 pour les ex 1B et 1Bbis, sans aucune garantie pour les années suivantes. En arguant du fait que peu de postes seront inoccupés, contrairement à 88. Un courrier aux A.D. va être fait dans ce sens.

Des solutions existent :

En obtenant un crédit particulier pour les Primes spéciales d'ingénieurs, les astreintes, les informaticiens et les primes fonctionnelles (comme c'est déjà le cas pour les horaires décalés)

Les CAPR :

sur cette question le dossier est au Ministère de la Fonction Publique.

Les propositions de la direction sont les suivantes :

- dans chaque AD 6 CAPR élues

IR-CAR
IE-AAR
AI
T-SAR
AJT-AJA
AGT-AGA

- leurs compétences

- . Préparation régionale de l'avancement au choix (corps et grades)
- . Echelons accélérés.
- . Recours sur notation, mutation, prolongation de stage, refus de temps partiel, congés Formation Permanente, et de formation syndicale, disponibilité, et tous les conflits locaux agent/administration.

Dans ces propositions, la compétence régionale en matière d'avancement d'échelon et le fait que la CAPN ne pourra être une instance ultime de recours pose problème au regard de nos orientations.

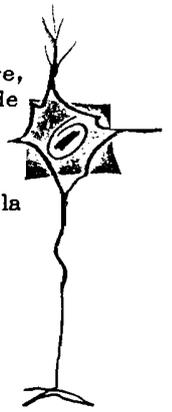
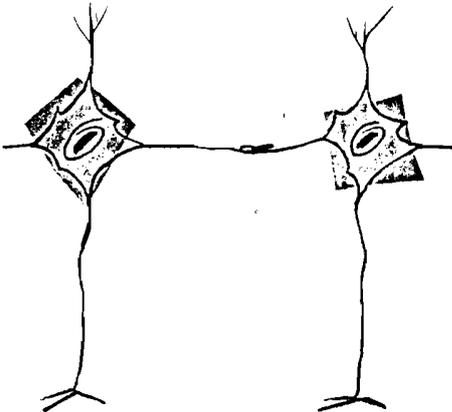
A L'INSERM

La Direction Générale a accepté enfin la discussion après de nombreuses demandes des syndicats. Pour ce qui est de la négociation sur les carrières, le statut, les salaires, elle renvoie au Ministère. Le Directeur Général est "conscient des problèmes sérieux, mais il considère que l'heure n'est pas à une refonte du statut". Ce qui le conduit à refuser la suppression des classes, la diminution du nombre de corps. Seuls pourraient être envisageables, selon lui, une revalorisation des débuts de carrières, des raccourcissements de durée d'échelon. Dossiers importants selon lui : les transformations d'emplois pour les ITA et un âge d'entrée correct à l'INSERM pour les Chercheurs.

Quant au problème du reclassement des ITA, les camarades de l'INSERM disent avec raison qu'il ne suffit pas d'en avoir conscience, il faut se donner les moyens de le résoudre. Ce n'est pas du tout ce qui est envisagé dans les différents ministères. La Direction de l'INSERM a finalement accepté de rencontrer les organisations syndicales sur 3 points dans l'immédiat : les critères de reclassement pour les ITA, l'emploi précaire des ITA et le statut des personnels.

Au Ministère

C'est le 29 Mars que le Ministre Curien a convoqué les organisations syndicales... pour mettre en place des groupes de travail ! Le Ministre a déclaré n'avoir aucune enveloppe budgétaire, sauf pour les Chercheurs : recrutement et peut-être possibilités de revalorisation pour les débuts de carrière. En clair : rien pour les ITA. Il a fallu que les organisations syndicales, soucieuses de la prise en compte des intérêts des ITA, insistent pour que les groupes de travail prennent en compte l'ensemble des métiers de la recherche. Aucun débat n'est envisagé sur : quelle recherche ? Quels besoins ? Les 3 groupes de travail (entrée dans les métiers de la Recherche, profil des carrières, actualisation des statuts) doivent rendre leurs premières conclusions fin Mai.



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

Que ce soit au Ministère ou dans les organismes : il n'y a pas volonté de répondre de façon concrète aux véritables problèmes des ITA et Chercheurs. Tout au plus est-on prêt ici et là de discuter. De telles discussions risquent de n'être que cela si l'intervention massive des personnels ITA et Chercheurs ne contraint pas le Ministre et les directions à négocier réellement des améliorations concrètes de la situation.

**Mobiliser les ITA et chercheurs :
une initiative fin mai.**

On ne peut guère dire que la mobilisation soit encore à la hauteur nécessaire. Notre rôle dans cette situation est d'informer, débattre avec les chercheurs et les ITA de toutes les questions qui les concernent et notamment de nos propositions, et de créer les conditions de l'entrée du plus grand nombre dans l'action.

**ELECTIONS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

La CE du 15 Février a analysé l'état des relations entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN. Elle a relevé la faiblesse de son activité locale tout en soulignant la permanence de son influence chez les chercheurs.

Parallèlement, nos propres difficultés et le manque d'intervention de notre syndicat en direction de l'ensemble des catégories a été souligné.

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de nous exprimer, plus que nous ne l'avons fait, nationalement sur les problèmes qui existent dans les équipes et qui concernent l'ensemble des catégories indépendamment de ce que le SNCS-FEN peut exprimer à ce sujet. Plus précisément le SNTRS-CGT doit faire connaître son opinion sur les évolutions de la recherche, celles des différents métiers, les relations dans les équipes, les conditions de travail, l'évaluation des qualifications.

C'est par un travail d'expression de longue haleine et par des initiatives en direction de toutes les catégories que nous pourrions devenir, à terme, une force syndicale attractive pour les chercheurs comme pour les ITA.

Toute rupture avec le SNCS-FEN, dès lors qu'elle ne serait pas fondée sur des divergences concernant nos orientations et qu'il y a volonté commune d'action ne pourrait que rendre plus difficile le travail avec les chercheurs.

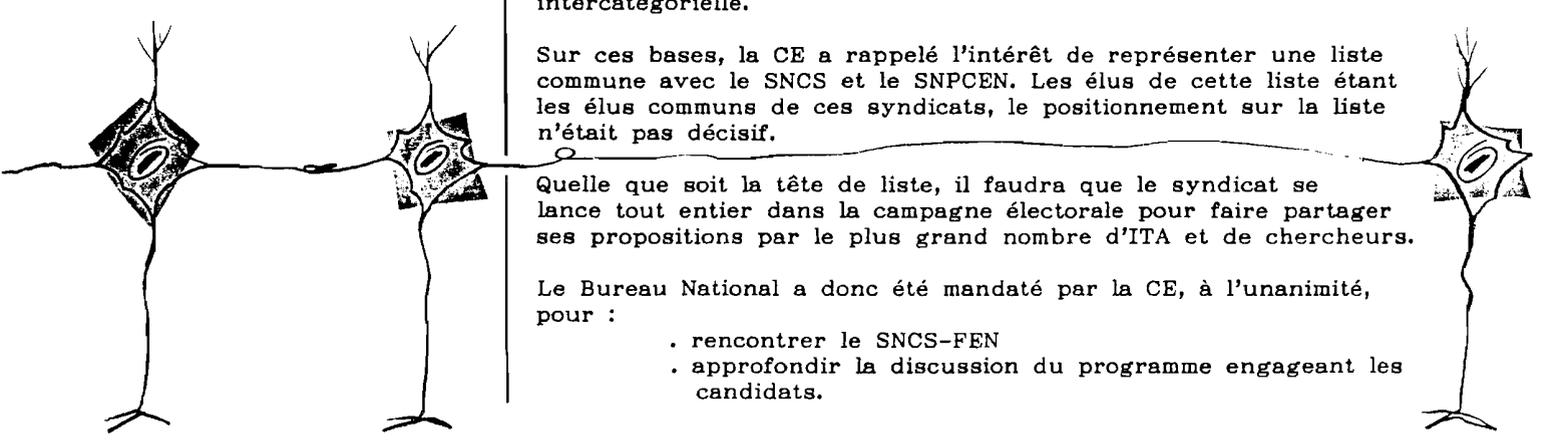
Pour ce qui est des relations avec le SNCS-FEN, il nous faut donc travailler dans le cadre de ce que nous avons décidé au 19ème Congrès : en nous adressant à chaque fois qu'il est nécessaire à l'ensemble des personnels, en suscitant des initiatives communes avec le SNCS-FEN, à chaque fois que cela est possible. Ce travail de longue haleine n'est pas facile, mais il ne doit pas conduire à l'inactivité de notre syndicat dans le développement de la pratique intercatégorielle.

Sur ces bases, la CE a rappelé l'intérêt de représenter une liste commune avec le SNCS et le SNPCEN. Les élus de cette liste étant les élus communs de ces syndicats, le positionnement sur la liste n'était pas décisif.

Quelle que soit la tête de liste, il faudra que le syndicat se lance tout entier dans la campagne électorale pour faire partager ses propositions par le plus grand nombre d'ITA et de chercheurs.

Le Bureau National a donc été mandaté par la CE, à l'unanimité, pour :

- . rencontrer le SNCS-FEN
- . approfondir la discussion du programme engageant les candidats.



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

- . constituer sur cette base la liste qui permette d'aller unis à cette élection.
- . avoir une activité vers l'ensemble de ces catégories.

Conformément à ce mandat nous avons rencontré le SNCS et le SNPCEN. Nous avons fait état des discussions et décisions de la CE. Nous avons élaboré un programme sans rencontrer de difficultés particulières.

Concernant les différentes listes en présence, l'UGICT et l'UGFF sont passées aux actes, soutenues en cela par la FERC.

Les termes de la déclaration de la CE du 23 Mars, adressée à tous les adhérents, restent donc pleinement valables.

NOTRE ACTIVITE EN DIRECTION DE TOUTES LES CATEGORIES.

La CE du 15 février appelait le syndicat à s'exprimer en direction de tous les personnels ITA et Chercheurs. Elle appelait aussi à prendre des initiatives concrètes pour mettre en oeuvre nos décisions de congrès. Je parle ici de notre décision de modifier notre champ de syndicalisation. Processus qui demandera du temps et des efforts continus.

Nous proposons d'ouvrir des débats dans notre presse dans le cadre d'une tribune de discussion ouverte à tous : ITA et Chercheurs. Ces débats, outre cette tribune, pourraient faire l'objet de réunions dans les labos et groupes de labos.

- Plusieurs thèmes pourraient faire l'objet de ces débats :

- La place de chacun dans le travail de recherche.
- L'évaluation des équipes, des individus et les programmes de recherche,
- L'avenir des disciplines,
- Les qualifications
- La politique de l'emploi dans les unités et les organismes,
- L'organisation des unités et des services, les conditions de travail
- L'évolution des fonctions des uns et des autres,
- L'évolution des structures.

Cette liste n'étant pas limitative...

Un premier point sur ces débats pouvant être fait en CE en septembre.

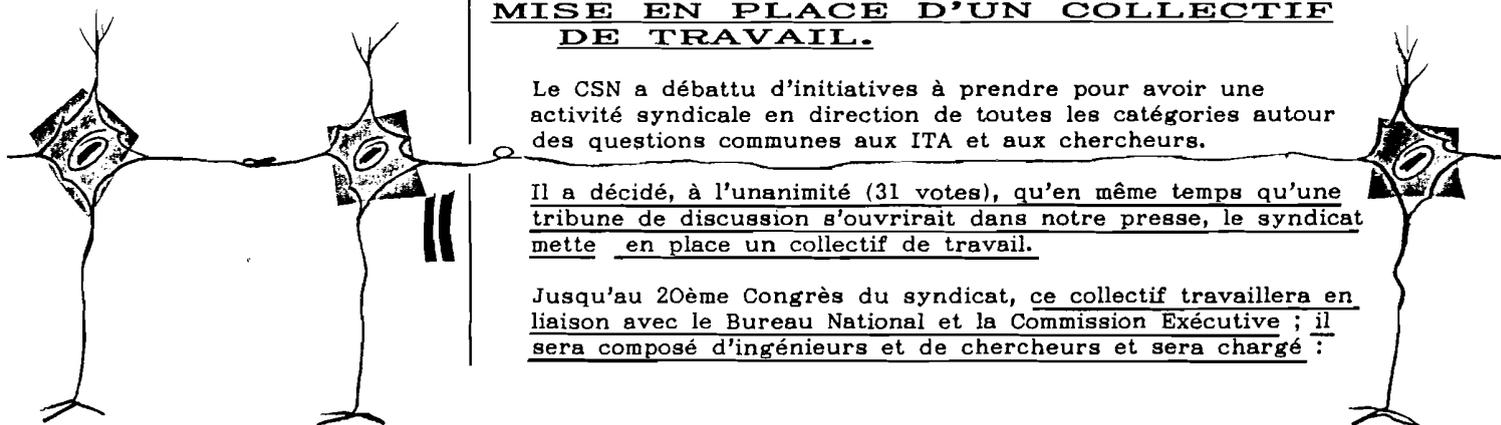
- Un matériel national pourra servir de base à ces débats.

MISE EN PLACE D'UN COLLECTIF DE TRAVAIL.

Le CSN a débattu d'initiatives à prendre pour avoir une activité syndicale en direction de toutes les catégories autour des questions communes aux ITA et aux chercheurs.

Il a décidé, à l'unanimité (31 votes), qu'en même temps qu'une tribune de discussion s'ouvrirait dans notre presse, le syndicat mette en place un collectif de travail.

Jusqu'au 20ème Congrès du syndicat, ce collectif travaillera en liaison avec le Bureau National et la Commission Exécutive ; il sera composé d'ingénieurs et de chercheurs et sera chargé :



- d'élaborer un document à soumettre à la CE, qui servira de base aux débats à initier en direction des personnels, notamment les jeunes chercheurs et les thésards,
- de susciter et d'aider l'organisation de ces débats.
- de collecter les idées qui en émaneraient.

Un point de la situation étant fait régulièrement en B.N. et en C.E.

PREPARATION DU 43^{ème} CONGRES CGT

Pour déterminer notre position nous devons partir de nos orientations de Congrès.
Voici les premières réflexions que le Bureau National soumet à votre discussion.

Si l'on prend littéralement les textes qui nous sont proposés (orientation et revendications) il n'y a rien qui entre en contradiction fondamentalement avec notre propre orientation.

Un point seulement fera l'objet d'une proposition d'amendement : il s'agit de la place des organismes nationaux de recherche.
Nous proposons de voter pour ces textes. Cependant, au delà de ces textes, il y a la pratique dans la CGT.

L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Je voudrais rappeler ici ce que nous disions en 1985 au CSN qui préparait le 42^{ème} Congrès, parlant du syndicalisme : ...*"sa force, son indépendance, quelque soit la nature du pouvoir, constituent une garantie pour les salariés et une mise en garde pour ceux qui sollicitent leur suffrage. C'est selon nous, une des grandes leçons qu'il nous faut tirer de ces dernières années en France et ailleurs.*

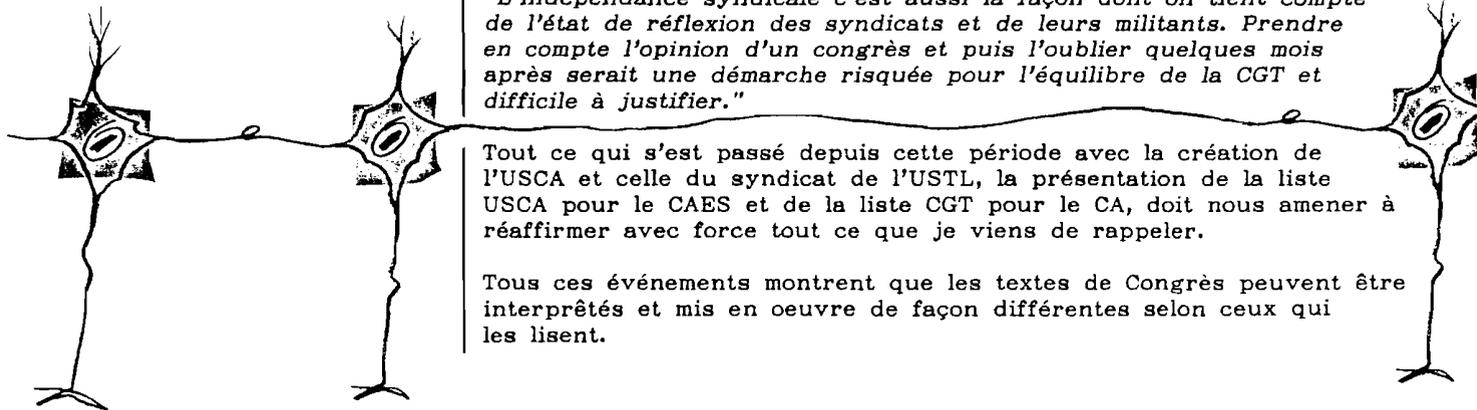
Tout le monde doit se sentir bien à la CGT. On doit pouvoir aborder n'importe quelle question avec sa sensibilité sans encourir le risque d'être qualifié de "réformiste" ou de "gauchiste" ou d'autre nom d'oiseau. Il nous faut veiller à ce que cela soit partout la règle dans le SNTRS. L'indépendance syndicale ne n'exprime pas seulement par une liberté absolue vis à vis de tout parti ou courant politique, mais aussi à l'intérieur de la CGT et dans chacune des organisations de la CGT. De ce point de vue, nous ne pensons pas qu'il nous faille changer d'opinion. Au contraire, le fédéralisme qui repose sur une adhésion libre et volontaire de chaque organisation ne peut être remise en cause sous peine de centralisme dont on sait déjà qu'il est un obstacle à la diversité et à l'expression des spécificités qui constituent la plus grande des richesses de la CGT."

Et concernant la mise en place de structures horizontales nous poursuivions ainsi :

"L'indépendance syndicale c'est aussi la façon dont on tient compte de l'état de réflexion des syndicats et de leurs militants. Prendre en compte l'opinion d'un congrès et puis l'oublier quelques mois après serait une démarche risquée pour l'équilibre de la CGT et difficile à justifier."

Tout ce qui s'est passé depuis cette période avec la création de l'USCA et celle du syndicat de l'USTL, la présentation de la liste USCA pour le CAES et de la liste CGT pour le CA, doit nous amener à réaffirmer avec force tout ce que je viens de rappeler.

Tous ces événements montrent que les textes de Congrès peuvent être interprétés et mis en oeuvre de façon différentes selon ceux qui les lisent.



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

LES DECISIONS DU C.S.N.

1) sur les Elections au C.A.

Le C.S.N. a adopté à l'unanimité (31 votants) la déclaration suivante que nous vous appelons à diffuser à tous les adhérents :

DECLARATION DU C.S.N.

Le CSN du SNTRS-CGT réuni les 24 et 25 Avril 1989 fait sienne la déclaration de la Commission Exécutive du 22 Mars 1989. (*)

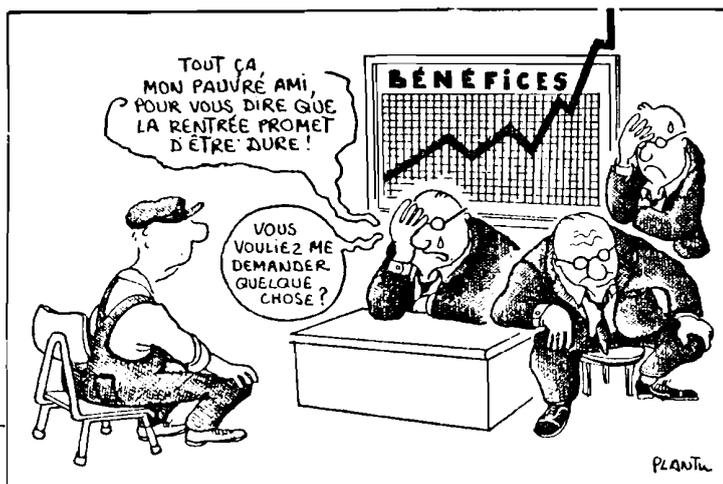
Il condamne l'attitude de G.PAGE et M.COUSY, adhérents du SNTRS-CGT, qui, en désaccord avec les orientations du 19ème Congrès de leur syndicat se présentent aux élections au C.A., sur une liste concurrente de celle présentée par le SNTRS-CGT en commun avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN.

Il dénie à ces adhérents le droit de se prévaloir de leur appartenance au SNTRS-CGT et de s'exprimer en son nom dans le cadre des élections au C.A.

Le C.S.N. appelle les adhérents du SNTRS-CGT à prendre toutes les initiatives nécessaires pour le succès de la liste d'Union.

Il les appelle à débattre avec les ITA et Chercheurs de leurs revendications et de l'action à mener pour les faire aboutir.

(*) Cette déclaration a été adressée à tous les adhérents accompagnée d'un courrier, le 23 Mars 89.



DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

COMMISSION EXECUTIVE

DU 23 JUIN 1989.

RAPPORT PRESENTE PAR G.MANDVILLE, AU NOM DU BUREAU NATIONAL.

Notre Commission Exécutive est importante pour analyser la situation à la veille des vacances et préparer l'activité du syndicat pendant cette période et pour la rentrée.

Les Elections européennes ont été marquées par un fort pourcentage d'abstentions, une percée du vote écologiste dans la continuité des élections municipales, ainsi qu'une part importante de vote pour les "petites listes" qui se présentaient.

C'est dans la continuité des votes précédents, à la fois une perte de confiance dans les propositions des partis traditionnels et une sous-estimation des enjeux européens, avec les remises en cause concoctées par les instances technocratiques de Bruxelles et leurs soutiens politiques et patronaux.

Au lendemain de ces élections les problèmes demeurent et les personnels auront à réagir à chaque remise en cause ou velléité d'aligner par le bas les mesures sociales les plus favorables obtenues par les travailleurs dans chaque pays européen. Les exemples sont nombreux, le dernier en date serait la diminution des congés de maternité, pour les femmes la moyenne étant de 8 semaines en Europe alors qu'il est de 10 semaines en France.

L'harmonisation pour l'entrée en vigueur du grand marché au 1.1.93 et l'exacerbation de la concurrence conduit à l'accroissement de la précarité de l'emploi ou à la remise en cause de la Sécurité Sociale. Sujets que nous avons déjà abordés sur lesquels il nous faut rester vigilants et agir en commun avec l'ensemble des travailleurs.

Le répression sanglante en Chine est contraire aux idéaux et aux valeurs du socialisme. Nous proposons à la C.E. d'adresser une motion à l'ambassade de Chine, condamnant ces actes intolérables et exigeant la vie sauve de tous les condamnés à mort.

Les élections au Conseil d'Administration

Elles font apparaître un taux de participation de 54,5%, un des plus faibles des élections au CNRS hors celles du CAES. En même temps ce n'est pas une particularité du CNRS, puisque la même tendance existe pour tous les renouvellements des C.A. des entreprises nationalisées. Ce n'est pas non plus la présence uniquement de listes syndicales puisque "qualité de la science" faisait 13,9% des voix en 86 et que l'abstention cette année n'augmente que de 3,5%.

Notre liste d'union SNTRS-CGT/SNCS-FEN/SNPCEN-FEN avec 27,6% des voix régresse de 4%.

Le SGEN-CFDT avec 34,2% des voix progresse de 3,5% et 164 voix.

Le SNIRS-CGC avec 19 % progresse de 6,1% et 670 voix, vraisemblablement ces deux

listes récupèrent des voix distraites par "Qualité de la Science" en 86. La division dans nos rangs donnent aussi une crédibilité nouvelle à la CFDT lui donnant un de ces scores les plus élevés.

FO avec 10,1% régresse de 1% et de 256 voix.

La liste USCA/Page, avec la confusion qu'elle a entretenue obtient 1204 voix et 9,1%, nous empêche d'être en tête des organisations syndicales et nous fait perdre un élu, privant la CGT d'un administrateur élu.

Cela devient une habitude et une politique après les élections au CAES et les élections au Conseil Scientifique dans le collège A.

La comparaison des résultats région par région est intéressante, et nous appelons les camarades du syndicat dans les régions à analyser finement ces résultats. Comme l'a fait le Conseil Syndical Régional de la 7ème circonscription pour leur région.

Bien que ces comparaisons ne soient pas simples du fait :

- que l'IN2P3 ait été regroupé nationalement et non pas éclaté région par région comme à l'élection au C.A. de 86 ;
- qu'il y avait une liste "QSF" et pas l'USCA.

Tout en considérant que les élections au CA du CNRS et du CAES sont différentes, le découpage des circonscriptions est identique, IN2P3 et INSU séparé, le nombre de votants quasi identique. La comparaison des résultats par rapport aux inscrits donne des indications sur les évolutions de notre capacité mobilisatrice..

Concernant nos résultats, ils sont à la fois le résultat de notre activité et de la capacité que nous avons eue de mener le débat, parmi nos adhérents et parmi les personnels sur l'USCA. C'est vrai à Paris B et à Paris A. La campagne de nos camarades a été dynamique, nous avons progressé à Paris B et maintenu à Paris A. Nos pertes ont été les plus fortes dans les régions où l'USCA n'est pas organisée et où nous avons eu des difficultés à mener une campagne dynamique d'éclaircissement sur l'USCA et de débat avec les adhérents comme le remarquent les camarades de la 7ème circonscription. Cela semble vrai aussi concernant Grenoble.

A signaler le cas particulier de la 5ème circonscription où malgré un appel de la direction de la section de Bellevue à voter USCA/Page, cette liste a eu un score inférieur à la moyenne nationale.

Cette élection, avec une liste CGT constituée d'adhérents de l'USCA avec Page et Cousy, adhérents du syndicat, concrétisent, pour les adhérents, dans les faits une démarche que nous dénoncions, qu'ils vivaient comme une bataille d'état-major. Les adhérents ont dû se prononcer, cette pratique leur apparaît inacceptable. Mais les soutiens apportés à cette liste ont aussi jeté le trouble.

Les échos que nous avons de la campagne électorale nous permettent de dire que cela a conduit à une abstention partielle de notre électorat. C'était fait aussi pour cela. Mais il n'y a pas eu de débat sur le fond, sur l'orientation. Le contenu de notre programme est tout autant de classe et n'a pas été critiqué.

Cela oblige à apporter nos explications, à discuter avec les adhérents, à revenir et à rappeler nos orientations de Congrès, à mettre en oeuvre notre démarche démocratique prenant bien appui sur les adhérents et les personnels.

D'autant que ce n'est pas fini, usurpant les mots, faisant oeuvre de propagande, R. Malzieu, dans un article paru dans un journal de l'UGFF indique : "un courant a commencé à se créer en sa faveur (la liste CGT des ITA et des chercheurs). Ce courant en faveur d'une liste CGT, porteuse de la démarche moderne et démocratique de la CGT, démarche fondée sur la coopération d'action entre Ingénieurs, Chercheurs, Techniciens et Administratifs du CNRS, devra grandir jusqu'à l'élection et après. Toutes les structures de la CGT (UD, UL, UGICT) concernées peuvent beaucoup y aider".

Ainsi, la pratique du coup de force, du "je décide à la place des adhérents parce que j'estime qu'ils n'ont pas l'orientation de la CGT" se poursuit dans toutes les élections, ainsi à l'UL du 5ème M.Gruselle, Président de l'USCA met en place une liste CGT pour l'élection au CLAS du campus P et M Curie contre l'opinion majoritaire des adhérents des sections concernées.

Voilà pour les pratiques démocratiques et pour la co-responsabilité.

Notre résultat, avec 27,6%, compte tenu du contexte, est à mettre à notre crédit de la mobilisation des ITA et des Chercheurs ensemble, SNTRS-CGT/SNCS-FEN/SNPCEN-FEN, sur un contenu de classe dont la CGT n'a pas à rougir.

Elle valide notre orientation de Congrès, de coopération avec le SNCS-FEN pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail, tout en ouvrant notre champ de syndicalisation aux chercheurs, entrant ainsi en compétition dans la syndicalisation des Chercheurs, avec l'ensemble des autres syndicats du CNRS.

Elle confirme nos débats à la C.E. du 15 Février.

"Le SNTRS-CGT doit faire connaître son opinion sur les évolutions de la recherche, celles des différents métiers, les relations dans les équipes, les conditions de travail, l'évaluation des qualifications.

C'est par un travail d'expression de longue haleine et par des initiatives en direction de toutes les catégories que nous pourrions devenir, à terme, une force syndicale attractive pour les chercheurs comme pour les ITA.

Toute rupture avec le SNCS-FEN, dès lors qu'elle ne serait pas fondée sur des divergences concernant nos orientations et qu'il y a volonté commune d'action ne pourrait que rendre plus difficile le travail avec les chercheurs.

Pour ce qui est des relations avec le SNCS-FEN, il nous faut donc travailler dans le cadre de ce que nous avons décidé au 19ème Congrès : en nous adressant, à chaque fois qu'il est nécessaire à l'ensemble des personnels en suscitant des initiatives communes avec le SNCS-FEN, à chaque fois que cela est possible. Ce travail de longue haleine n'est pas facile, mais il ne doit pas conduire à l'inactivité de notre syndicat dans le développement de la pratique intercatégorielle."

La CE, en tant que direction collective du syndicat aura à évaluer régulièrement notre activité en ce domaine, aussi bien celle du bureau national que celle menée par les sections syndicales.

Pour cela il faut revenir au coeur de notre démarche, bien la faire comprendre aux adhérents pour qu'ils soient les moteurs de l'activité du syndicat.

De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des personnels et à les transformer en luttes pour les faire aboutir dépend notre audience.

N'oublions jamais que notre activité de travail c'est la recherche, avec ses caractéristiques propres, dans un contexte de service public.

C'est donc à partir de la réalité vécue dans les laboratoires que nous devons développer notre activité syndicale et revendicative, sans oublier la réalité de notre organisme CNRS ou INSERM, pour avoir la plus grande efficacité syndicale.

Très brièvement résumé, c'est le paragraphe : *quel SNTRS-CGT de notre 19ème Congrès ?*

Ce n'est pas inutile de rappeler ces éléments quand on essaie de faire croire que nous avons une démarche contraire, dite de "sommet".

C'est dans cet esprit que le groupe de travail Chercheurs-Ingénieurs aura à travailler. La contribution liminaire à ce groupe est une première approche qui amorce quelques pistes (Cf. pages 26 à 30).

- Qu'est-ce que le travail de recherche ?
- Le syndicalisme spécifique, son fondement, son utilité ou son inutilité en rapport avec les caractéristiques du travail de recherche.
- Quelle fonction sociale pour la recherche et quelle modification récente pose des questions nouvelles ?
- Quelles incidences cela a-t-il sur l'organisation syndicale ?

Le groupe de travail ne part pas de rien, nous avons déjà amorcé des réflexions au cours de la vie syndicale et dans nos congrès.

Si le groupe de travail permet d'approfondir ces questions et aux adhérents du

syndicat de mieux exprimer leur réflexion, leur permettant d'agir plus efficacement aux rassemblements des personnels et à rendre leur lutte plus efficace. Nous aurons fait oeuvre utile pour les personnels.

La situation dans la Recherche et dans les organismes.

Ce que nous vivons est très clair et le budget 90 risque d'en porter la trace. En fait de priorité à la recherche, nous vivons la priorité au développement de la recherche industrielle avec l'aide accrue de l'Etat et au détriment du service public de recherche. Deuxièmement la priorité à la formation avec des moyens insuffisants, ce qui fait que les organismes de recherche qui ont moins souffert dans le passé apparaissent comme pouvant subir des prélèvements.

C'est le sens de l'insuffisance des moyens des organismes. C'est le sens des mesures Jospin limitant la recherche aux enseignants, des propositions de revalorisation des carrières des enseignants plus favorable que les mesures envisagées pour les chercheurs, ceci afin d'attirer les chercheurs "vieillissant" dans l'enseignement. A terme, des carrières plus attractives chez les enseignants chercheurs, risquant de recréer une plus grande dépendance du CNRS à l'égard de l'Université pour son encadrement.

Quand aux ITA presque rien malgré les grandes déclarations de Curien sur le rôle indispensable des ITA.

Les discussions, tant au Ministère qu'au CNRS sont bien à l'image de la politique Rocard.

Pas de réelles négociations, au cours des discussions on écoute les syndicats pour bien comprendre leurs motivations et leurs résistances. Et tout l'art consiste à essayer de faire avaliser le plus possible les positions du Ministère ou de la direction par les syndicats qui veulent bien s'y prêter. La CFDT excelle dans ce rôle "constructifs" avec l'aide de l'USCA qui leur sert de faire valoir par leur attitude outrancière qui rend le débat sur le fond impossible.

L'action du 15, malgré ses insuffisances, a été marquée par un début de mobilisation du syndicat en profondeur, autour des deux pétitions (retraite et revalorisation des carrières). C'est un effort à poursuivre pendant les vacances et dès la rentrée.

Enfin et surtout l'action du 15 a marqué un coup d'arrêt aux velleités de faire cautionner aux organisations syndicales un relevé de discussions. Il est vrai que les propositions du Ministère sont maigres et nous avons contraint partiellement le SGEN à ne pas trop baisser la barre. Le SGEN faisant de l'engagement du gouvernement dans un plan de reclassement des ITA, un préalable. Pour nous, en l'état actuel, il n'est pas envisageable de signer un quelconque relevé de discussions, puisqu'il n'y a rien et, peut-être même, des aggravations si étaient retenues des modifications statutaires comme les concours par métiers, etc...

C'est l' A C T I O N qu'il faut poursuivre en faisant signer les pétitions sur la revalorisation de nos métiers, ainsi que celle sur les retraites.

Nous proposons :

- Qu'un deuxième dépôt de ces pétitions soit effectué le 7 JUILLET auprès du 1er Ministre, accompagné par des délégations des sections de la R.P. En province envoi de télégrammes à Rocard.
- De se fixer un objectif de 5000 signatures au niveau national, avec des objectifs par région, en ponctuant la mobilisation par des dépôts des pétitions avec une action début octobre, pour faire pression sur la discussion budgétaire.
- D'accompagner cette mobilisation par des pressions sur les députés, notamment sur les retraites en demandant des entrevues aux députés de gauche par nos sections syndicales.

DANS LES INSTANCES DU SNTRS-CGT...

Avec la direction du CNRS nous n'avons plus de discussions sur les questions de l'amélioration du statut et de son fonctionnement, les discussions au Ministère, les changements au niveau de la Direction ont servi de prétexte. Nous craignons que les réformes ou des modifications tombent sans qu'elles aient été réellement discutées et encore moins négociées.

Nous vous proposons :

- De relancer la direction du CNRS pour rappeler nos revendications.
 - De poursuivre le harcèlement sur tous les sujets sur lesquels elle avait pris des engagements qu'elle ne tient pas. Comme celui des listes complémentaires pour les changements de grade et de corps au choix.
- Comme sur l'action sociale où, après avoir fait des ouvertures, elle lie à nouveau progression du budget social à abandon des acquis sur la restauration sociale.

Cela nécessite une activité fournie, plus dynamique, au plus près des personnels, nécessitant et moyens, et renforcement du syndicat.

Bilan organisation 89

Le pourcentage 88/89 de cartes rentrées au syndicat plus les adhérents PAC est de 74,12% au 15 Juin, mais avec des inégalités.

Par circonscription :

1ère	92,5%	retard sur Pasteur
2ème	65,7%	avec un retard sur Jussieu 53%, Curie 60%
3ème	104,7%	un adhérent de plus par mutation
4ème	77,1%	avec aucune rentrée, hors PAC, à Gif
5ème	59%	aucune carte à Bellevue
6ème	68,4%	retard au TLF
7ème	76,7%	bon sauf retard à Lyon Université
8ème	50%	manque Garchy (cartes rentrées depuis...)
9ème	56,7%	retard sur Lille, Rouen, Rennes, Nantes
10ème	92,6%	
11ème	66,7%	manque Grenoble Université
12ème	63,5%	retard sur Luminy, Vieille Charité, Nice, GLM
13ème	25,9%	aucune carte ni PAC à l'USTL et Site
14ème	90,2%	
15ème	74,4%	manque Chizé
16ème	82,8%	
INSERM	90,1%	
INRIA	20%	gros retard
Retraités	84,6%	

Les sections ayant des désaccords déclarés avec le syndicat n'ont rien renvoyé : Gif, USTL, Site, Bellevue, Pasteur.

Le trop faible nombre d'adhésions, 9 adhésions au CNRS et 10 à l'INSERM risque de ne pas compenser les départs en retraite ou les décès, bien qu'il y ait peu de démission. Un effort doit être fait vers l'adhésion ou la réadhésion parce que dans un certain nombre de sections l'effectif adhérent se limite aux seuls PAC et des camarades parce qu'ils n'ont pas voulu être au PAC, ne sont plus adhérent réel. Cela montre aussi l'effort nécessaire pour revivifier l'activité des sections syndicales.

Trésorerie

Cela a également des répercussions dans la trésorerie. En effet, bien souvent les camarades non PAC ont un nombre de timbres bien inférieur à 12, faute d'être régulièrement sollicités et invités à payer leurs cotisations. Cela crée des retards souvent important. C'est un manque à gagner pour le syndicat qui se traduit dans le budget 88 par encore au moins 12 355 F à rentrer (déficit 88 actuel). Nous vous invitons à faire un effort important pour faire rentrer ces cotisations qui devraient être versées depuis 6 mois.

Nous faisons appel aux sections :

- pour faire rentrer les cotisations en urgence, permettant de reverser plus rapidement les cotisations qui sont dues aux instances de la CGT.
- pour verser leurs éventuels excédents de trésorerie pour améliorer l'activité générale du syndicat

Les décisions de la C.E.

CONCERNANT L'ACTION

- Poursuivre la signature des 2 pétitions, avec un objectif de 5000 signatures, avec des rendez-vous de dépôts des pétitions auprès du gouvernement pour une action d'ampleur nationale en Octobre (le 12).
- Poursuivre sur la prime des IE pour qu'elle devienne définitive en faisant valoir la victoire emportée contre l'individualisation des salaires au CNRS.
- Alerter sur la politique du CNRS dans les Sciences de la Vie et susciter l'action des personnels du secteur.

VERS LE CNRS.

- ** Relancer la direction pour qu'elle reprenne les discussions et ouvre des négociations sur les revendications des personnels.
- ** Pour aider à la mobilisation des personnels, s'adresser à la rentrée, à l'ensemble des ITA et des Chercheurs sur l'état des discussions et sur leur nécessaire mobilisation (déclaration tract).
- ** Au delà du secteur des Sciences de la Vie, occuper le terrain de la politique scientifique du CNRS, où d'importantes évolutions risquent d'avoir lieu, sans que les personnels aient eu la possibilité d'intervenir. Une journée de politique scientifique préparée par des débats dans les sections précédera la CE du 22 Septembre et le Conseil Scientifique du 26 Septembre qui aura ces questions à son ordre du jour.

CONCERNANT LES INSTANCES DE LA C.G.T.

Après les résultats des élections au CA, demander à rencontrer l'UGICT, l'UGFF, la Confédération pour leur faire part de l'analyse de la situation et de notre volonté de retrouver, dans le respect de nos orientations, des conditions permettant le renforcement de la CGT et le développement de l'action au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

CONCERNANT LA FERC qui souhaite élargir le bureau fédéral aux secrétaires généraux du SGPEN, du SNTRS, de l'AFPA, de l'INRA, pour que la Fédération prenne mieux en compte l'ensemble des secteurs d'activité et lui donner les moyens d'une activité revendicative bien en prise avec les réalités : tout en décidant de répondre favorablement à cette sollicitation, la CE rappelle la position du syndicat et les raisons qui nous ont conduits à ne plus participer au Bureau Fédéral à l'issue du dernier Congrès de la FERC. Cette nouvelle participation au Bureau Fédéral ne peut pas être prise pour une acceptation d'une orientation que nous combattons, notamment l'organisation en syndicat de site, et donc comme une reconnaissance implicite du syndicat de l'USTL. La CE fera le point régulièrement de notre participation au Bureau Fédéral et décidera de la poursuite de l'expérience ou pas.

CONCERNANT LE BUREAU NATIONAL

Roger BRIOT, comme responsable du groupe de travail Chercheurs-Ingénieurs, est associé au B.N. auquel il ne souhaite pas être élu actuellement.
Philippe BOUYRIES, qui avait manifesté sa disponibilité pour travailler au B.N. a été retenu par la C.E. pour être élu au B.N. par le prochain C.S.N.

POINT SUPPLEMENTAIRE

La Commission Exécutive a pris la décision de convoquer un CONSEIL SYNDICAL NATIONAL les 19 et 20 OCTOBRE 1989.

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHERCHEUR-INGENIEUR

1) DEPASSER LE CONSTAT DE LA GRANDE DIFFICULTE A SYNDIQUER LES CHERCHEURS.

Au cours du CSN des 24-25 Avril 89 un débat soutenu s'est déroulé sur l'état d'application de l'orientation prise à notre XIXième Congrès : Ouverture du champ de syndicalisation du SNTRS aux chercheurs .

Il faut regarder la réalité en face: les conditions de la construction et de la vie du syndicat CGT intercatégoriel du CNRS et de l'INSERM restent à créer.

Les difficultés de la mise en oeuvre de ce choix sont réelles et importantes.

La "fabrication antidémocratique" de l'USCA a eu des conséquences désastreuses qu'il nous faut dépasser.

En fait toute la CGT est confrontée à la même question: comment syndiquer et donc défendre tous les salariés quelque soit leur métier ,leur qualification? Comment, dans un même mouvement, défendre et construire? Comment conjuguer résistance indispensable et solutions nouvelles? (H.KRASUCKI, Congrès UGFF de BOURGES)

Peut-être est-il possible d'affirmer cependant, que dans la recherche publique les rapports étroits du SNTRS avec un syndicat de chercheurs FEN-Autonome, dirigé par la tendance Ueta, a pu, pendant une longue période, "dispenser" le SNTRS et toute la CGT d'approfondir cette question et d'élaborer une autre solution que l'accord permanent de concertation?

Si l'accord de concertation a joué indiscutablement un rôle positif dans la capacité d'action des chercheurs et des ITA, et dans l'entretien d'une conception syndicale de classe longtemps majoritaire au CNRS, aujourd'hui le développement de la production appelle de nouveaux rapports avec la recherche: sciences et techniques sont devenues des enjeux de classe au coeur même du procès de travail.

Pour nous ces rapports ne peuvent se développer sur les ruines des organismes nationaux de recherche comme le CNRS et l'INSERM. De plus ils fondent la nécessité d'un syndicalisme hors des limites du champ catégoriel, donc capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, et de définir de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs.

Ce nouveau syndicalisme doit ainsi permettre la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise, tout en garantissant la liberté de la démarche de recherche.

Ce syndicalisme n'est possible que lorsque sont créées les conditions permanentes d'une large confrontation des idées et de l'échange d'expériences. Or l'appartenance à une confédération, dont les orientations et les actions s'inspirent directement des principes du syndicalisme démocratique de classe et de masse, indépendante et représentative de la diversité du monde du travail, non seulement facilite cette création, mais elle seule peut désormais transformer efficacement ce débat permanent en force revendicative à la hauteur des enjeux. L'existence de la CGT et d'elle seule rend tout cela possible.

Est-il si surprenant que le syndicalisme FEN-Autonome, et qui plus est centré sur une corporation bien délimitée, soit incapable de favoriser le rapprochement de toutes les catégories de salariés?... l'inverse ne serait-il pas troublant? Qu'ont pu faire avancer sur ce point le SNESUP et le SNPTES, le SNCS et le SNPEN, le SNES et le SNAEN au sein de leurs établissements, ou dans la FEN?

Alors n'est-il pas probable qu'à vouloir développer un syndicalisme d'EPST à forte solidarité intercatégorielle nous nous heurtons un jour à des formes encore vivaces de syndicalisme mais inadaptées à la défense et au renouveau de l'activité de la recherche propre au secteur public? Devra-t-on en être surpris? Considérer cela comme un échec, un obstacle insurmontable?

Le déficit que nous lançons est de parvenir à ce syndicalisme intercatégoriel des chercheurs et des ITA. Dans un contexte où de nombreuses questions revendicatives ont une dimension nécessairement intercatégorielle, et devant l'obligation de maintenir au syndicalisme de lutte toute sa dynamique, le SNTRS-CGT ne renoncera pas à convaincre les ITA et les chercheurs, par le débat, qu'il faut travailler à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques.

2) CELA DEMANDE UN GRAND EFFORT D'ANALYSE RENOUVELEE.

Nous devons admettre que nous n'avons pas encore pu massivement faire partager et donc pu mettre en oeuvre les trois idées suivantes:

- a) Toutes les catégories d'agent, toutes les fonctions, toutes les qualifications sont interdépendantes dans l'activité de recherche contemporaine,
- b) La recherche intervient quantitativement et qualitativement toujours plus vite et directement dans la production et la vie sociale,
- c) Il devrait s'en déduire un syndicalisme CGT, "dans un même mouvement", adapté à la spécificité actuelle des EPST, mais aussi porteur de nouvelles missions, d'un fonctionnement démocratique conformes à une politique de recherche au service de la nation et du progrès humain.

Pour trouver le moyen et la force de convaincre de l'utilité d'un tel syndicalisme il nous faut mieux appréhender le fonctionnement et le rôle réels des EPST ainsi que le processus concret, complexe qui sous-tend l'activité de recherche.

Aujourd'hui avec l'aspect de plus en plus collectif de l'activité de recherche, l'efficacité de l'interdisciplinarité, la rapidité du transfert et de l'utilisation nationale et internationale des savoirs, le corporatisme vole en éclats.

Maintenant, chaque revendication catégorielle se doit de contenir, dans son but et dans sa formulation explicites, les éléments de sa mise en cohérence avec d'autres: celles de même nature, celles qui touchent le fonctionnement interne du labo, du service, de tout l'organisme de recherche mais aussi celles soulevées par les liens vivants que chacune de ces structures est tenue d'entretenir avec l'extérieur. Et réciproquement.

Soyons encore plus précis : réfléchir, proposer, agir syndicalement dans ces organismes exige d'être "traversé" par les préoccupations de toutes les fonctions coopérant à l'acte de recherche, et tout particulièrement par celles des agents qui sans conteste assument la fonction première d'un EPST : la fonction recherche.

C'est en cela que notre décision même tardive d'envisager concrètement de syndiquer les chercheurs est profondément juste.

Décision devenue vitale pour un syndicalisme s'engageant sur une démarche autogestionnaire.

3) NOUS DEVONS MIEUX DECRIRE LE CARACTERE SPECIFIQUE DE L'ACTIVITE DE RECHERCHE....

Certes pour ce faire les documents de notre XIXième Congrès contiennent déjà beaucoup de choses à ce propos et nous partons de là (pages 21 à 23).

Mais il nous faut aller plus loin encore, car il est un aspect fondamental que nous oublions souvent et certainement pour ses conséquences, car elles remettent en cause nos pratiques "classiques":

- Nous n'insisterons jamais assez sur le caractère exceptionnel de la fonction de recherche.

- Quand nous soutenons à juste titre que la mission de production de nouveaux savoirs, fondatrice de nos grands organismes de recherche publics, ressort directement de l'activité journalière et pratique d'un effectif salarié très qualifié, numériquement majoritaire, nous posons la question du syndicalisme ICT. Mais cela ne suffit pas à nous distinguer d'un bureau d'ingénierie ou d'un laboratoire d'analyses médicales.

-Que le résultat de l'activité du service public de la recherche, d'un EPST, ne soit pas directement vendable ni systématiquement vendu lorsqu'il pourrait l'être, n'est pas non plus une singularité foncière.

En effet, comme pour tout service public, les coûts financier et économique de la recherche peuvent être analysés, évalués puis mis en rapport avec ceux des autres secteurs d'activités économique privés ou publics.

De plus le développement d'une recherche contractuelle, donc "facturée", pourrait ne pas être forcément une pratique scélérate si elle était organisée démocratiquement.

-En fait le caractère très spécifique de la fonction recherche ne réside-t-il pas dans l'acte de conscience humaine qui est à l'origine de l'activité de recherche et sans lequel rien ne se produit ni ne s'organise, à savoir :

La décision volontairement prise par le responsable scientifique et/ou par le collectif de recherche de s'attaquer, seul ou avec d'autres, à des questions situées à la limite des connaissances pour repousser ces limites avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur de nombreux plans (économique, éthique, philosophique, mais aussi individuel, ou celui de l'avenir du labo ...etc)

Entendons-nous bien :

-Que cette volonté soit sous-tendue ou limitée par des motivations diverses, multiples, complexes ne peut pas être nié; mais ce n'est pas en cela que l'activité de recherche tire son essence: c'est de la décision d'affronter un problème situé aux limites des connaissances avec le souci premier de découvrir une vérité plus large.

-Décision volontaire, possible grâce à l'autonomie de la pensée humaine (ce que nous transposons dans le domaine de la recherche en parlant d'indépendance de l'esprit de recherche) et qui peut placer cette activité en dehors d'autres logiques de décision incitative ou d'utilisation, voire en contradiction avec elles.

-Nous revendiquons cette indépendance de l'esprit de recherche pour le responsable scientifique comme pour tout collectif de recherche. (ceci place clairement notre activité sur le terrain des libertés à défendre et à développer.).

Mais par l'existence réelle de cette décision et par sa nécessité TOUT EST DIFFERENT:

-Tout part de là.

-Tout s'organise à partir de là: le travail théorique comme le travail pratique, le travail d'information, de formation comme le travail de transfert.

-Et tout peut être bloqué là (en positif ou en négatif).

(Il faudrait ici plus développer, et montrer ce qu'un organisme national public de recherche représente actuellement d'irremplaçable de ce point de vue.).

Admettre que cet acte essentiel puisse être motivé par des préoccupations d'ordre esthétique, économique, pécuniaire ou autre, c'est aussi dire qu'il n'est pas coupé de la société réelle et peut donc largement être influencé par elle.

Mais cela ne doit pas nous entraîner à inverser l'ordre et l'importance des facteurs dans l'analyse du caractère très spécifique de la recherche publique.

La conception du syndicalisme qui s'y rattache en est radicalement différente.

4)..... POUR MIEUX DEFINIR LE ROLE ET LA FORME DE NOTRE SYNDICALISME.

Notre orientation vers la création d'un syndicat intercatégoriel de la recherche publique tire son fondement des caractéristiques même de l'activité de notre secteur. En effet:

-L'activité de recherche se doit par nature et par nécessité d'associer EN PERMANENCE, QUASI JOURNELLEMENT des compétences, des qualifications diverses.

-Mieux, cette coopération, faite tout à la fois d'interventions croisées, réitérées, cycliques, s'établit autour d'une pensée en action, omniprésente, évolutive tout au long du processus et susceptible de remises en cause fréquentes: C'est la démarche de recherche que doit maîtriser le responsable scientifique, le collectif de recherche (la fonction recherche) dont c'est le métier.

-Mais alors ce métier ne peut plus se concevoir autrement que comme la gestion d'un processus continu et complexe, alliant la démarche de pensée interrogative de la fonction recherche avec la pensée et l'action de plusieurs autres fonctions indispensables, sans qu'il y ait nécessairement rapports hiérarchiques (même si les qualifications utilisées restent marquées par la division capitaliste du travail).

On admettra alors que pour le syndicalisme de classe, dans les EPST, il ne s'agit pas (plus !?) de développer une stratégie d'alliance entre "couches", entre corporations, ou de coordination entre syndicats catégoriels.

-En particulier l'accord permanent de concertation SNCS-SNTRS révéla à l'usage ses limites intrinsèques.

-Souvent présenté comme une adaptation du syndicalisme spécifique CGT aux caractéristiques du milieu ITA-CHERCHEUR cet accord et la stratégie sous-jacente ne furent pas sans une certaine efficacité.

-Mais aux moments forts des luttes et des évolutions récentes ("paralysie" de 1981, négociation du statut de titulaire, définition de la qualif, "suivi" de carrière 1982, activité au CAES, mise en place de directions de labo plus démocratiques, place et rôle des ITA dans les structures délibératives, liaisons industrie-recherche, coopérations internationales, militarisation de la recherche...) l'aspect "accord de sommet" tant par origine que par réalité de terrain s'est avéré.

Pouquoi? Peut-être parce qu'aucun syndicat d'EPST n'a une conception correcte de l'activité de recherche publique et donc une stratégie revendicative adaptée à celle-ci?!

La conception corporatiste s'enferme dans la vision individuelle et élitiste de l'acte de recherche; elle se prive ainsi de tout le potentiel revendicatif lié à la dimension collective, sociale et à la vision unifiante du travail humain que présente la recherche. Elle est inefficace face à la cohérence stratégique du capital qui sait exploiter la démarche élitiste.

La conception "classique" (orthodoxe?) nie de fait la différence de nature entre l'activité de production ou de service aux usagers et celle qui nous préoccupe ici: elle croit y retrouver la coupure du type "travail manuel" - "travail intellectuel", avec ses rapports hiérarchiques prononcés, voulus, entretenus par une séparation systématique et étanche des tâches dans le temps et l'espace, et qui figent les niveaux de "qualif" initiaux (ceux-ci reproduisent encore hélas la réalité des couches sociales).

La conception "classique" justifie ainsi, par placage mécaniste, son exigence d'une organisation syndicale par catégorie (toujours complétée par la notion de recherche des convergences) pour les EPST.

Ne pourrait-on pas en conclure que les conceptions "classique" et corporatiste sont appauvrissantes!?

Peut-on aller jusqu'à dire que l'application entêtée de l'une ou de l'autre ferait reculer une situation relativement favorable au déploiement d'une démarche autogestionnaire dans les EPST du fait de la nature de l'activité de recherche?

Osons suggérer que l'USCA n'aurait pas vu le jour si tout ce qui précède était largement et de longue date partagé à la CGT.

5) FORGER UN OUTIL ADAPTE AUX CIRCONSTANCES.

Le CSN a décidé la création d'un groupe de travail "CHERCHEUR-INGENIEUR" en puisant dans ses propres effectifs d'adhérents où ne manquent pas les camarades quasi-chercheurs et ingénieurs de recherche.

Ce groupe de travail forcément très parisien au départ (minimum de frais et d'inertie géographique) démultipliera sa réflexion et ses actions sans attendre un fonctionnement achevé.

Il s'appuiera sur des groupes locaux créés à l'initiative des sections et sous leur responsabilité.

Cet ensemble est placé sous la responsabilité du BN et de la CE (compte-rendus réguliers, orientations au fur et à mesure).

Il s'agit là d'un travail de longue haleine. Il sera développé et suivi dans cet état d'esprit et avec persévérance.

6) OBJECTIFS DE TRAVAIL DU GROUPE.

-Il doit mettre rapidement par écrit un certain nombre de questions et de problèmes relatifs à la fonction de chercheur dans les EPST.

-Ce faisant il veillera à dégager sans cesse le lien avec les autres catégories (fonctions), à caractériser le travail en équipe, ceci dans le contexte du fonctionnement actuel et des missions confiées aux EPST, mais aussi à la lumière de celui et de celles que nous revendiquons.

-La rédaction en sera ouverte, interrogative, sollicitante, (non achevée).

-Le document après critiques de la CE sera envoyé aux sections pour qu'elles organisent rapidement un travail de contact et de réflexion local.
-Le document paraîtra dans la tribune libre décidée également par le CSN. Mais il ne faut pas freiner ceux qui ont déjà des idées!

Mais les sections dès aujourd'hui peuvent fournir les réflexions et expériences qu'elles ont déjà accumulées sur ce thème et se préparer à y travailler.

Le groupe de travail aidera les sections qui le souhaitent dans leur travail de terrain ce qui facilitera les remontées, la mise en cohérence, la vie de la tribune libre.

Les sections doivent organiser et impulser ce qui au fond est leur travail de contact avec les chercheurs, elles ont toute latitude pour cela. Elles peuvent ainsi associer à leur activité des chercheurs syndiqués ou non, de tous horizons pourvu qu'ils y viennent à titre personnel.

Au fur et à mesure du développement du travail du groupe et de ses antennes, ainsi que du débat dans tout le SNTRS, la mission de ce groupe sera adaptée.

Il est déjà envisageable que ce travail puisse déboucher sur une plateforme revendicative, des actions même limitées, des documents thématiques approfondis, des débats publics, la préparation du XXIème Congrès.

Il est impératif que dans les sections le travail sur le thème "chercheur-ingénieur" ne soit pas réservé à cette seule catégorie. Il faut solliciter la conscience de tous avec cet outil spécifique.

C'est un outil qui devrait nous permettre d'entreprendre une vigoureuse relance de la vie de notre SNTRS.

NE SOYONS PAS FRILEUX!

PREMIERE REUNION DU GROUPE:

ONT ACCEPTE DE COLLABORER: (en date du 19 JUIN)

J.P. BAZIN (INSERM 75), J.C. CHERVIN (JUSSIÉU 75), C. FAJERMAN (ORSAY),
C. LE-SQUEREN (OBSERV 75), M. SANTARROMANA (PHAR.75), Y. BARBIN (SERP 75)

P. GARA (ORSAY 75), C. DRIANCOURT (INSERM 75), R. LANCE (ITEM 75), H. NEEL (INSERM 75)

C. KARLIN (SHS 75), BRIOT (ORSAY 75),

M. BLANCHARD (UNIV. 69), J. LAFOREST (CNRS 38), D. STEINMETZ (CNRS 31), M. SCANDELLARI

et D. PAILHAREY (CNRS 13), G. DE VILLIERS (PHARM 34).

A Bordeaux J. AUDIN "démarche" des bonnes volontés.

TOUT N'EST PAS A INVENTER.

Etudier le statut des CHERCHEURS.

Etudier le travail déjà réalisé par C. KARLIN.

Etudier les documents d'orientation du SNCS.

Etudier le document de J.P. BAZIN.

Etudier la contribution de la section MOSH.

Réfléchir sur les thèmes:

-(revend. catégorielle)-(rev. intercatég)-(démoc. labo)-(démoc. CNRS)

-Activité recherche= acte indiv.+ acte collect.

-Fonction recherche comparée à fonct. médicale, fonct. enseignement...

-Indépendance de l'esprit de recherche et EPST.

-Les jeunes chercheurs.

-L'emploi précaire.

-Passage ing-cherch. et réciproq.

-Le lien (indust)-(demande sociale)-(recherche)

POUSSER A LA CREATION DE COLLECTIFS LOCAUX.

FAIRE VIVRE LA TRIBUNE LIBRE.

DANS LES INSTANCES DE LA C.G.T...

LE SNTRS-CGT ET LE 43ème CONGRES CONFEDERAL (du 21 au 26 mai 1989)

La délégation du SNTRS-CGT était composée de A.BERTAULT (INSERM), A.CLORENEC et G.MANDVILLE.

109 délégués se sont exprimés à la tribune du Congrès en trois jours. Nous sommes intervenus selon les propositions faites par le CE du syndicat (voir SNTRS-INFO N° 12 du 26 Mai 89).

Sur le rapport d'activité

La création de l'USCA en 86, par l'UGFF, dans les conditions que l'on connaît, l'acceptation du "fait" par l'UGICT, l'absence de réponse du Bureau Confédéral à nos nombreuses sollicitations pour être entendus, ont conduit la délégation à s'abstenir, comme le CSN en avait décidé, sur le rapport d'activité malgré des aspects positifs, par ailleurs, de l'activité de la CGT.

Dans les débats qui ont accompagné l'adoption du document d'orientation et du programme d'action revendicative nous avons expliqué le sens de nos amendements.

Sur l'orientation

Le syndicat présentait deux amendements. Un a été retenu, (Cf. comparatif ci-contre) le second proposait de déplacer du document d'orientation au rapport d'activité les citations de la déclaration commune CGT-PCF du 14 Septembre 88. L'argumentation que nous avons développée dans le débat était :

-- que nous partagions l'orientation de la CGT sur l'indépendance syndicale, mais que dans un document d'orientation pour les 3 années à venir, nous ne voyions pas l'utilité de faire figurer des citations de cette déclaration commune. Nous n'avons pas eu de réponse précise à cette appréciation. L.VIANNET, rapporteur de la Commission a fait l'éloge du contenu de cette déclaration commune et de la démarche qui y a conduit et indiqué qu'il n'y avait rien à cacher !

Notre amendement n'ayant pas été retenu, nous avons réparti nos mandats proportionnellement aux votes exprimés dans le CSN, conformément à la décision qui avait été prise alors : 709 pour l'orientation et 298 abstentions.

Sur les objectifs revendicatifs et d'action)

Le syndicat avait déposé des amendements (voir SNTRS-INFO N°10 du 3 Mai) visant à ce qu'il y ait une définition démocratique d'une politique nationale de recherche, s'appuyant sur les besoins du pays et donc des régions. Notre amendement précisait que pour satisfaire cette revendication il fallait :

DANS LES INSTANCES DE LA C.G.T.....

- . développer la recherche à tous les niveaux, en s'appuyant sur les grands organismes, en préservant leur caractère national indispensable pour réaliser les objectifs nationaux.
- . appeler au développement de la recherche dans les entreprises.

Les amendements retenus par le Congrès ont pris partiellement en compte les nôtres. Ils restent cependant très ambigus sur la nécessité de maintenir le caractère national des grands organismes publics de recherche, ouvrant de la sorte la possibilité de la régionalisation de ces organismes. Au-delà du Congrès, il faudra demander des explications sur les intentions réelles de la CGT dans ce domaine particulièrement sensible à l'ensemble des personnels de nos organismes.

Le texte adopté par le Congrès n'allant pas clairement dans le sens des propositions du CSN, notre délégation a appliqué le mandat qui lui avait été donné dans ce cas : elle s'est abstenue sur le document d'action revendicative.

Sur le rapport financier

Notre délégation a voté pour.

Sur le rapport oral de Henri Krasucki

Notre délégation a voté pour.

Les votes du Congrès

Les délégués présents au congrès, et statutairement concernés par le vote, disposaient de 565 482 voix.

Rapport d'activité :

Pour : 559 167 99,31 %
Contre : 124 0,02%
Abstentions : 3 761. 0,67%

Rapport oral :

Pour : 564 072 99,75%
Abstentions : 1 410. 0,25%

Rapport financier :

Pour : 564 754 99,87%
Abstentions : 728 0,13%

Document d'orientation

Les délégués n'ayant pas participé au vote représentent 2 078 voix.

Pour : 558 292 99,09%
Contre : 1 058 0,19%
Abstentions : 4 054 0,72%

Commission exécutive confédérale :

Tous les candidats ont obtenu plus de 50 % de voix, ils sont donc élus à la majorité absolue. Les délégués n'ayant pas participé au vote représentent 2 917 voix.

DOCUMENT D'ACTION REVENDICATIVE

Délégués n'ayant pas participé au vote : 4637 voix.

Pour : 557 835 99,46%
Contre : 307 0,06%
Abstentions : 2 703 0,48%

Après les débats du congrès, que sont devenus nos amendements ?

Document d'orientation

1°- Nous proposons d'enlever du document d'orientation les chapitres 3.6/8 et 3.6/9, ci-dessous, pour les replacer dans le rapport d'activité :

DANS LES INSTANCES DE LA C.G.T.,...

C'est cela qui a été souligné dans la déclaration commune CGT-PCF du 14 septembre 1988 : « Partant de son propre programme, des orientations votées par ses congrès, la CGT se réjouit des convergences qui existent entre elle et le PCF sur des questions essentielles aux plans social, économique, en matière de droit des salariés et des syndicats, en ce qui concerne la paix et l'indépendance nationale... Les deux délégations ont souligné les relations tissées entre la CGT et le PCF au cours de l'histoire des luttes dans notre pays pour la justice sociale, la liberté, la paix, l'indépendance de la France.

C'est ce qui confère à ces relations une qualité toute particulière de respect mutuel et de confiance réciproque. Elles n'ont rien à voir avec des pratiques secrètes ou partisanses. Elles sont fondées sur le contenu même de l'intervention de chacune des deux organisations qui agissent en permanence sur un même terrain de classe, plaçant au centre des préoccupations les intérêts des travailleurs et du pays. »

*** Cet amendement a été rejeté par le congrès.

2'- Nous proposons de remplacer "des français" par "de la population" dans le chapitre 2.2/103, ci-dessous.

2 - 2/103 Pour répondre aux besoins des Français et du pays, il s'agit de poser en priorité le développement des hommes pour gagner une croissance durable. Il s'agit d'utiliser autrement les atouts et les moyens financiers, il s'agit de préserver et d'élargir le potentiel national pour la reconquête du marché intérieur et construire les bases productives nécessaires à des coopérations internationales efficaces.

*** Cet amendement a été adopté par le Congrès.

Document revendicatif

1er Amendement du SNTRS-CGT. Ajouter après 1.1.B.3/6, ci-dessous :

- 1 - 1 - B - 3/4 — Accroître et réorienter l'effort.
- 1 - 1 - B - 3/5 Le développement de toutes les activités de recherches fondamentales, finalisées et industrielles, scientifiques et technologiques est un impératif.
- 1 - 1 - B - 3/6 Ce processus doit s'appuyer sur la croissance de l'activité des moyens publics de recherche.

le texte suivant :

"Les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, INRA, CEA...) sont des éléments constitutifs du dispositif national de recherche en France. Tout affaiblissement de leur capacité compromettrait les capacités de redressement du pays. Ils doivent devenir des outils essentiels d'un développement national de la recherche intégrant la demande économique et sociale en correspondance avec la révolution scientifique et technique."

*** Le congrès a retenu notre amendement mais en le plaçant après le 2.1.B.4/8, ci-dessous :

- 2 - 1 - B - 4/5 — Accroître l'effort.
- 2 - 1 - B - 4/6 Le développement de toutes les activités de recherches fondamentales, finalisées et industrielles, scientifiques et technologiques est un impératif.
- 2 - 1 - B - 4/7 Il faut pour cela utiliser et déployer l'ensemble du potentiel de recherche en préservant la spécificité nationale.
- 2 - 1 - B - 4/8 Ce processus doit s'appuyer sur la croissance de l'activité des moyens publics de recherche : grands organismes, laboratoires universitaires, centres administratifs dont la gestion doit être démocratique et adaptée aux missions nationales de développement des connaissances dans tous les domaines.

2ème Amendement du SNTRS-CGT. Rédiger le paragraphe, ci-dessous :

2 - 1 - B - 4/4 En même temps qu'il faut impulser un vigoureux effort de recherche, multiplier les coopérations recherche-formation-industrie, il convient de démocratiser et réorienter les activités de recherche pour qu'elles contribuent efficacement à la satisfaction des besoins et à faire face aux grands défis sociaux, économiques, culturels, écologiques... de notre temps.

de la façon suivante :

"En même temps qu'il faut définir une politique nationale de recherche qui, au-delà des besoins régionaux, réponde aux besoins de la nation, il faut impulser un vigoureux effort de recherche, ... (le reste sans changement)."

*** Notre amendement a été modifié et adopté sous la forme suivante par le congrès :

2.1.B.4/4

En même temps qu'il faut impulser un vigoureux effort de recherche, multiplier les coopérations recherche-formation-industrie selon une cohérence nationale construite à partir des besoins, notamment régionaux, il convient de démocratiser et réorienter les activités de recherche pour qu'elles contribuent efficacement à la satisfaction des besoins et à faire face aux grands défis sociaux, économiques, culturels, écologiques... de notre temps.

3ème Amendement du SNTRS-CGT. Ajouter au 2.1.B.4/8, ci-dessous,
● après grands organismes, les mots : "nationaux de recherche".

2 - 1 - B - 4/8 Ce processus doit s'appuyer sur la croissance de l'activité des moyens publics de recherche : grands organismes, laboratoires universitaires, centres administratifs dont la gestion doit être démocratique et adaptée aux missions nationales de développement des connaissances dans tous les domaines.

*** Notre amendement a été modifié et adopté sous la forme suivante par le Congrès :

2.1.B.4/8

Ce processus doit s'appuyer sur la croissance de l'activité des moyens publics de recherche : grands organismes, organismes nationaux et régionaux laboratoires universitaires, centres administratifs dont la gestion doit être démocratique et adaptée aux missions nationales de développement des connaissances dans tous les domaines.

4ème Amendement du SNTRS-CGT. Nous proposons de remplacer le
● paragraphe 2.1.B.4/10, ci-dessous :

2 - 1 - B - 4/9 La recherche dans l'enseignement supérieur doit être traitée en élément constitutif de la politique nationale de recherche avec toute sa spécificité. Il y a aussi nécessité de développer la recherche en s'appuyant sur les activités et les enseignements des écoles d'ingénieurs et des IUT (Institut universitaire de technologie)..

2 - 1 - B - 4/10 La recherche industrielle doit également être déployée à partir de l'ensemble des centres techniques attachés à chaque filière productive ainsi que des centres régionaux de recherche et d'innovation.

par le texte suivant :

"La recherche industrielle doit également être déployée dans le plus grand nombre possible d'entreprises afin que celles-ci, avec les travailleurs qui y travaillent, possèdent les

compétences et les moyens nécessaires à l'évolution de l'outil de travail et à l'application des avancées de la recherche publique. L'ensemble des Centres techniques attachés à chaque filière productive ainsi que des centres régionaux de recherche et d'innovation peuvent y contribuer.

DANS LES INSTANCES DE LA C.G.T.....

*** Notre amendement a été modifié et adopté sous la forme suivante par le Congrès :
2.1.B.4/10

La recherche industrielle doit également être déployée à partir de l'ensemble des centres techniques attachés à chaque filière productive ainsi que des centres régionaux de recherche et d'innovation réformés et démocratisés.

5ème Amendement du SNTRS-CGT. Nous proposons de remplacer dans le paragraphe 2.1.B.4/21, ci-dessous, le mot "pilotage" par "conception".

- 2 - 1 - B - 4/19 Les efforts nationaux et régionaux de recherche, d'enseignement supérieur et ceux de chaque secteur industriel doivent être coordonnés avec comme objectifs :
- 2 - 1 - B - 4/20 - assurer une meilleure adéquation entre recherche, formation et besoins industriels et sociaux ;
- 2 - 1 - B - 4/21 - rapprocher auprès des salariés les lieux de pilotage des recherches et des formations ;

*** Notre amendement a été modifié et adopté sous la forme suivante par le Congrès :
2.1.B.4/21

- rapprocher auprès de salariés les lieux de décisions des orientations des recherches et des formations

PEUPLE N° 1291/292/293 SPECIAL COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU 43^{ème} CONGRES

Parution 22 juin 1989

- L'allocution d'accueil,
- Le rapport d'ouverture, de Henri KRASUCKI,
- L'analytique des interventions dans la discussion,
- Le rapport financier,
- Le rapport de la Commission financière et de contrôle,
- Le rapport de la Commission des mandats,
- La réponse aux questions posées par le débat,
- Le rapport de la Commission du Document d'Orientation et le texte définitif adopté,
- Le rapport de la Commission « Objectifs revendicatifs et d'action » et le texte définitif adopté,
- La Commission exécutive élue,
- Le Bureau confédéral élu,
- Les interventions des invités,
- Les interventions et messages des invités étrangers,
- Le discours de clôture,
- TOUS les textes adoptés par le Congrès,

PRIX DE CE NUMERO SPECIAL :

60 F l'exemplaire ;
55 F à partir de 5 exemplaires.
50 F à partir de 10 exemplaires.
(Prix hors CGT 100 F l'exemplaire).

BON DE COMMANDE

PEUPLE - SPECIAL COMPTE RENDU 43^{ème} CONGRES
(à nous retourner accompagné du règlement)

Nom et Prénom

Adresse

Ville..... Code Postal

Quantité :.....

Nom de la Section syndicale ou du Syndicat, ou de l'UL ou de l'UD, ou de la Fédération pour qui est passée la commande.
(Rayer les mentions inutiles).

.....

Pour les Sections syndicales et les Syndicats, préciser la Fédération :

.....

INTERVENTION DU SNTRS-CGT
AU 43ème CONGRES CONFEDERAL
PRESENTEE PAR G.MANDVILLE

J'évoquerai d'abord la situation des personnels et leurs luttes au CNRS et à l'INSERM. Après le passage d'un statut de contractuels à un statut de titulaire, l'action s'est poursuivie avec succès pour titulariser les personnels embauchés à mi-temps, pour abroger la taxation des candidatures à un concours. Et, récemment au CNRS, nous avons fait reculer l'individualisation des salaires en obligeant la direction à attribuer à 2500 ingénieurs, un complément de prime de 2000F, initialement prévu pour eux et que celle-ci utilisait depuis 4 ans pour faire des discriminations entre laboratoires et entre les personnels. Ce succès est très important au moment où se mettent en place des primes fonctionnelles et individuelles chez les Enseignants du Supérieur.

Plus généralement, c'est aux politiques du patronat et du gouvernement que les personnels des organismes nationaux de recherche sont confrontés. Le retard pris par les entreprises dans le fonctionnement de la recherche industrielle, les enjeux stratégiques que constituent le développement de cette recherche conduit patronat et gouvernement à faire financer ce développement par l'Etat, au détriment du développement de la recherche publique et à transférer une partie du potentiel public dans les entreprises. Deuxièmement, par l'insuffisance du développement universitaire, conséquences de dizaines d'années de malthusianisme gouvernemental. Une des solutions préconisées là encore, est une mobilité des personnels vers l'Enseignement Supérieur, voire un transfert du CNRS vers l'Université. La droite avait des projets en ce sens, les luttes qui se sont déroulées au CNRS et dans l'Université, notamment celle des étudiants, ont fait capoter ce projet. De manière plus subtile, le gouvernement actuel préconise le redéploiement en faveur de l'Université.

Ce dont on souffre en France, ce n'est pas de trop de recherche publique, c'est de pas assez de recherche industrielle et d'insuffisante capacité de formation scientifique de haut niveau. Les personnels des organismes publics de Recherche sont favorables à aider le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche industrielle à condition qu'on donne satisfaction à leurs revendications et qu'on leur donne les moyens et les possibilités d'assurer leur développement propre.

Cela passe par une croissance du budget civil de Recherche, sa programmation dans une loi de programme et la définition d'une politique nationale de recherche et de développement industriel.

Au lieu de cela on ne crée pas un nombre suffisant de postes d'ingénieurs, techniciens, administratifs, on refuse de reclasser plus de 5000 personnes sous-classées, on refuse de revaloriser les carrières et les salaires.

L'objectif de 3% du P.I.B. pour le budget civil de Recherche est reporté à des échéances à moyen terme. Quant à la programmation dans une loi de programme, le gouvernement ne veut pas s'engager, hormis pour la loi de programmation militaire dont une partie finance d'ailleurs la recherche civile et stérilise ses résultats, créant un double manque à gagner.

Développer les Sciences et les Techniques ne suffit pas pour qu'elles se placent au service des besoins sociaux et économiques.

Ce n'est que par l'intervention des travailleurs que les nouveaux moyens scientifiques et technologiques peuvent devenir les atouts essentiels d'une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins individuels et collectifs. Ainsi se trouve posée la définition de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs qui permettent la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise.

C'est donc aux forces progressistes du pays et en particulier à la CGT, de contribuer à défendre et promouvoir cette orientation à travers son rôle d'organisation de la défense des intérêts des travailleurs sur tous les terrains. Il s'agit, en réalité, de faire vivre un élément d'une véritable contre-offensive à la stratégie du profit.

Prendre l'initiative, c'est tisser un réseau de relations avec les forces vives du pays en créant les coopérations professionnelles scientifiques, techniques, sociales, culturelles, porteuses des besoins de la nation. Nous pourrions ainsi mettre en oeuvre la création et le déploiement d'une stratégie multiforme, multicentrique, répondant à l'idée de satisfaction des besoins et faisant pièce de façon plus adaptée à la stratégie du profit.

Pour cela des questions nouvelles et anciennes doivent être abordées comme : quelle exploitation de la nature et comment ? (avec tous les aspects écologiques sous-entendus). Quel développement mondial, notamment en ce qui concerne le développement indispensable des pays sous-développés ?

Cela exige que la démocratie vive dans les laboratoires et les entreprises, que les coordinations interprofessionnelles se développent comme jamais, que des liens avec les collectivités locales et les représentants de la population soient établis sur cette nouvelle base. Il s'agit d'une nouvelle façon de faire du syndicalisme.

Hélas ce n'est pas ce que nous vivons depuis 3 ans, où à partir de la création d'un syndicat CGT de Chercheurs, une entreprise de démolition de notre syndicat est conduite avec l'aide de certaines des structures de la CGT.

En effet, pendant longtemps nous ne syndiquions pas les chercheurs, résultat de la scission de 47. Les chercheurs se sont retrouvés à la FEN et les personnels techniques et administratifs à la CGT.

En 1968 un accord de concertation passé entre notre syndicat et le syndicat de chercheurs FEN se voulait un pas important vers la réunification syndicale dans la CGT.

Cet accord de concertation, pendant 20 ans, a joué un rôle positif indiscutable dans la capacité d'action des chercheurs et des ITA et dans l'entretien d'une conception syndicale de classe longtemps majoritaire au CNRS. Il a pu résister à l'introduction par la FEN d'un syndicat parmi les ITA, le syndicat des chercheurs FEN se refusant à toute coopération avec ce dernier, quoique soumis à des pressions aussi bien de la part de la majorité de la FEN que de la tendance Unité et Action qui recommandait "l'acceptation du fait".

Pendant le même temps la réflexion des adhérents de notre syndicat s'approfondissait et la syndicalisation des chercheurs à la CGT répondait à plusieurs nécessités. D'abord celle de prendre en compte l'aspiration au dépassement des clivages catégoriels, celle de prendre en considération la nécessité de promouvoir un syndicalisme qui ne reproduise plus une division du travail passéiste et surtout la nécessité pour la CGT de s'ouvrir à toutes les catégories de personnels, sans discrimination.

Alors que nous demandions de mettre fin dans notre secteur au "statut quo" existant avec la FEN, nous avons été dissuadés de syndiquer les chercheurs chaque fois que l'opportunité de le faire s'en est présentée.

En septembre 86, alors que nous avons lancé un débat pour que les adhérents décident l'ouverture de notre champ de syndicalisation aux chercheurs, nous apprenions, par la presse, la création par l'UGFF, sans débat, d'une union de syndicat de chercheurs CGT, rassemblant quelques adhérents ayant quitté leur syndicat FEN après si être marginalisés.

Aucun contact n'avait été pris ni avec nous, ni avec notre Fédération, ni avec l'UGICT, ce qui a conduit celle-ci à fustiger la façon de faire, tout en considérant que, puisque c'était fait, il fallait faire avec.

Il n'est pas juste de dissocier le fond et la forme dans la démarche qui a présidé à cette création.

Malgré de nombreuses lettres au bureau confédéral, nous n'avons jamais pu être entendus, et la position de l'UGICT a été confirmée.

Pour cette raison, malgré des aspects positifs de l'activité de la CGT, nous nous abstiendrons sur le rapport d'activité.

Nous avons poursuivi notre réflexion et notre dernier Congrès ouvrait son champ de syndicalisation aux chercheurs, leur permettant ainsi de décider du moment et des formes de leur engagement dans la CGT, dans le syndicat qui, aux yeux des personnels du CNRS et de l'INSERM est la CGT.

Notre démarche est basée sur la conviction et la capacité d'apporter aux chercheurs une ouverture et une approche permettant une plus grande efficacité de leurs activités et de leurs luttes.

Cela nous a conduits à rompre l'accord de concertation avec le syndicat chercheurs-FEN, sans rompre tous les ponts, et à entrer en compétition avec lui sans exclure la coopération.

A notre échelle, le problème posé c'est le passage d'un syndicalisme FEN, dans une catégorie où la CGT est absente, à un syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel CGT.

Question délicate quand cette force intercatégorielle majoritaire que nous avons représentée est identifiée par les personnels comme la force capable d'impulser les luttes revendicatives. C'est pourquoi nous l'avons reconduite dans les dernières échéances électorales et à la prochaine, celle du Conseil d'Administration du CNRS, avec un programme sur une base CGT.

La démarche qui a conduit à la création de l'USCA conduit aujourd'hui la CGT à encourager une opération de division par la présentation d'une liste CGT concurrente à celle que nous présentons, en commun avec le syndicat des chercheurs FEN. Cette liste CGT, outre des adhérents de l'USCA, comporte aussi deux adhérents de notre syndicat qui s'identifient comme tel dans leur propagande électorale. Adhérents qui sont en désaccord avec les orientations votées à 85% par notre dernier congrès.

Pourquoi cette attitude ? Est-ce parce que nous avons toujours donné le point de vue de nos adhérents ? On s'est saisi de cette attitude pour faire croire que notre orientation était divergente, alors que nous avons toujours approuvé l'orientation de la CGT et de l'UGICT. Y aurait-il un étalon de la lutte de classe déposé à Montreuil, ou est-ce que la lutte de classe ce sont les travailleurs eux-même qui la font ?

Dès lors, de nombreuses questions se posent :

- La CGT est-elle une organisation structurée sur la base du fédéralisme où les décisions sont prises majoritairement, ou est-elle l'addition des aspirations individuelles ou de groupes minoritaires. En clair, le droit de tendance est-il en place dans la CGT ?
- Qu'est-ce qui pousse des structures de la CGT à choisir un petit groupe contre l'immense majorité des adhérents d'un syndicat ? Est-ce cela la corresponsabilité ?
- Comment les travailleurs peuvent-ils apporter du crédit à notre orientation qui est de faire avec eux, démocratiquement, si les principes élémentaires démocratiques de notre organisation ne sont pas respectés ?
- Une telle situation ternit l'image de la CGT dans notre secteur et contribue au découragement des militants alors que les personnels ont besoin de la CGT, c'est à dire de nous, et de toutes nos forces, pour lutter et voir leurs actions couronnées de succès.

Oui à la syndicalisation dans la CGT, oui au syndiqué au centre de la vie syndicale, mais pour cela, il faut changer ces pratiques pour créer les conditions du renforcement de la CGT.

Je voudrais terminer sur le document "objectifs revendicatifs et d'action" où le caractère national des organismes de recherche et leurs rapports avec les régions, dans le cadre de la mise en place de l'Europe, devraient être renforcés.

Si nous n'y prenons garde, l'Europe de 92 aura des effets structurants sur les organismes de Recherche avec le développement des programmes de développement technologique, et ses modes de financement contractuel de leur besoin de recherche participent du même phénomène.

C'est pourquoi nous revendiquons une politique nationale de régionalisation de la Recherche qui s'appuie tant sur les analyses et les efforts des régions et des organismes nationaux de la Recherche que sur la participation de tous ceux qui sont impliqués (représentants de la population, travailleurs scientifiques, représentants du monde économique et social). Nous revendiquons aussi qu'une articulation entre la région et la nation laisse à chacun son champ d'action.

Toutes ces articulations Recherche-Production, Région-Nation appellent des luttes contre la domination du capital et un renforcement de la démocratie : démocratie au sein des entreprises, démocratie dans les organismes de recherche, démocratie hors de l'entreprise.

Au CNRS il y a des traditions en ce domaine. C'est aussi pour ça que cet organisme est si souvent dans la ligne de mire, comme organisme public national de recherche fondamentale, pluridisciplinaire, autonome, comme on le souhaite et démocratisé. A condition qu'on lui en donne les moyens et qu'on crée le contexte, il est capable d'élaborer des programmes, de développer des recherches en rapport avec les besoins sociaux sur l'ensemble du pays. Le CNRS est un outil irremplaçable. C'est pourquoi notre syndicat est si attaché à la défense de la cohérence nationale du CNRS qui aujourd'hui est en enjeu pour mieux le démanteler. C'est le sens des amendements que nous avons déposés.

Je résume, nous avons déposé des amendements au document revendicatif qui visent à renforcer la sauvegarde du caractère national des organismes de recherche qui risquent d'être mis à mal à la fois par la politique de la CEE, mais aussi par la politique des régions. Je ne développerai pas, je crois que le camarade de l'INRA qui interviendra après moi développera les arguments nécessaires.

—



Planche 71 - LES REPRÉSENTANTS REPRÉSENTÉS : CHARLES DUPIN, DIT « LE SAVANT ». ON DIT QU'IL SAIT TOUT, EXCEPTÉ POURTANT METTRE SA CRAVATE.

POUR UN SNTRS-CGT PLUS FORT...
POUR UNE GESTION MODERNE DES MOYENS DE LA LUTTE...

OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE DE VOTRE
COTISATION

Cotisations...

Prière de retourner
les deux parties
de cet imprimé
au trésorier
de votre section
ou au siège du
syndicat
SNTRS-CGT
25, rue de
Chevreuse
91400 ORSAY,
sans les séparer
et en y joignant
obligatoirement
un Relevé
d'Identité
Bancaire ou
Postal (RIB ou
RIP) ou de
Caisse d'Épargne
(RICE).

Les parties à
remplir sont
celles
marquées d'une
croix.

DEMANDE DE PRELEVEMENT
La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTES A DEBITER

Codes Etabl.	Guichet	N° du compte	C14 R.I.S

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
S.N.T.R.S. CGT

Date : Signature

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

NUMERO CHEQUEUR INTERNE

REFERENCE SYNDICALE N° Sécurité Sociale

MONTANT

11^{ème} ECHÉANCE

PERIODICITE MENSUELLE

Remplir dans la case le numéro correspondant :

REMPLIR LES ENDROITS MARQUÉS D'UN ASTERISQUE. LE RESTE SERA FAIT AUTOMATIQUEMENT.

INSERM CNRS

catégorie :
ou
corps et classe :
quotité :
(temps-partiel)

N'oubliez pas de joindre un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'établissement détenteur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements annoncés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement détenteur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SYNDICAT NATIONAL CGT DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

COMPTES A DEBITER

Codes Etabl.	Guichet	N° du compte	C14 R.I.S

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CTE A DEBITER

Date : Signature

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
143497
N° INTERNE
32